

Le Reflet de St-Liboire



● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●



**LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ
DU 17 JUILLET À MIDI
AU 2 AOÛT 2015 INCLUSIVEMENT**

De retour le **lundi 3 août 2015**

**Exceptionnellement la séance du Conseil municipal aura lieu
le mardi 11 août 2015 à 20 heures**

**Durant cette période, le service des travaux publics sera opérationnel
mais avec un personnel réduit.**

**Pour urgence seulement concernant les travaux publics :
contactez le 450 278-2814**

Volume 31

No. 7

Juillet 2015

LA VIE À ST-LIBOIRE

JUILLET 2015

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Jeudi	30	19 h 30	Spectacle de Kiro le clown Diffusion d'un film pour enfants après le spectacle	Gloriette - Parc des Bénévoles

AOÛT 2015

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	4		Collecte contenants consignés - Camp de jour de Saint-Liboire	
Mercredi	5	19 h	L'heure du conte - $\frac{1}{2}$ heure	Bibliothèque
Mardi	11	20 h	Séance du Conseil Municipal	Hôtel de ville
Jeudi	13	19 h 30	Groupe Mr. Mojo Risin	Gloriette - Parc des Bénévoles
Samedi	15	12 h	Comité des Aînés Épluchette de maïs sucré et pétanque	Parc des Bénévoles - Gloriette
Lundi	24	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » L'univers des couvre-sol - Rock Giguère	Centre communautaire 885, rue Lanoie Upton

*Bonnes vacances
à tous nos
citoyens...*

Soyez prudents!



INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel : admin@municipalite.st-liboire.qc.ca

Site internet : www.municipalite.st-liboire.qc.ca

Hôtel de ville 450 793-2811

21, place Mauriac
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi 8 h à 12 h – *Fermé en après-midi*

Bibliothèque municipale 450 793-4751 www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire

Responsable : Madame Julie Girouard

Heures d'ouverture : Lundi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 18 h 30 à 20 h 30
Mardi 8 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30
Mercredi 10 h à 12 h 13 h à 16 h 19 h à 20 h 30

Loisirs de St-Liboire Inc. (450) 793-4825 Courriel : loisirs.st-liboire@qsig-net.qc.ca

Site Internet : www.loisirsdestliboire.ca Ligne info patinoire : 450 793-4688

Responsable : Francine Dion

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi et jeudi 9 h à 12 h 13 h à 16 h

MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Chabot, maire

Guylaine Morin
Siège numéro 1

Johanne Grégoire
Siège numéro 2

Yves Winter
Siège numéro 3

Nadine Lavallée
Siège numéro 4

Claude Vadnais
Siège numéro 5

Nicolas Proulx
Siège numéro 6

Séances du Conseil Premier mardi de chaque mois, à 20 h. *Exception en janvier et au mois d'août le 2^e mardi à 20 h.*

EMPLOYÉES MUNICIPALES – ADMINISTRATION

Sylvie Viens
Directrice générale par intérim

Louise Rajotte
Adjointe-administrative

Janie Rondeau
Inspecteur en bâtiment

Monic Guérin
Réceptionniste

Christiane Messier
Secrétaire

EMPLOYÉS MUNICIPALS – TRAVAUX PUBLICS

François Lévesque
Coordonnateur en voirie, aqueduc et égouts 0.
450 278-2814

Sébastien Roux
Opérateur en traitement de l'eau
450 278-2810

Veillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 7 juillet 2015, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Madame la conseillère Nadine Lavallée.

Messieurs les conseillers Yves Winter, Nicolas Proulx et Claude Vadnais.

Sont absentes :

Mesdames les conseillères Guylaine Morin et Johanne Grégoire.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Chabot.

Est également présente, Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Denis Chabot, maire, constate le quorum à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Sylvie Viens, directrice-générale et secrétaire-trésorière par intérim, est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2015-07-166

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nadine Lavallée, il est résolu, unanimement, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en laissant le point 12 « divers » ouvert.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015

Résolution 2015-07-167

Sur proposition de Nicolas Proulx, appuyée par Yves Winter, il est résolu, unanimement, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2015 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Michel Seyer du 289, Chicoine a déposé une pétition concernant le stationnement de camion et remorques sur son terrain.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés – juin 2015

Résolution 2015-07-168

Sur proposition d'Yves Winter, appuyée par Claude Vadnais, il est résolu, unanimement, d'adopter la liste des comptes payés en juin, totalisant la somme de 114 512,59 \$, en plus des salaires versés de 42 173,89 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

Asselin Lépine Nancy	Remb. vin mousseux - fête des bénévoles	160,00 \$
	Fr. dépl. CPF 19 mai, 9 juin	60,00 \$
Bachand Martine	Fr. dépl. CPF 19 mai, 9 juin	60,00 \$
Bazinet Rémy	Animation groupe Manymore - SLEF	1 300,00 \$
Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
Belval Sylvain	Remb. divers achats - SLEF	96,52 \$
Brodeur, Denoncourt, Girouard inc.	Rapport financier et travaux reddition de compte	8 105,74 \$
Brodeur Mélanie	Fr. dépl. CCR - 4 mai, 15 juin	60,00 \$
Campeau Mario	Animation - SLEF	600,00 \$
Centre de musique Victor	Son et technique - SLEF	2 184,53 \$
Chagnon Jean-François	Fr. dépl. CPF 19 mai, 9 juin et achat fête bénév	241,73 \$
Chevanelle Stéphane	Animation - fête des bénévoles	250,00 \$
Chicoine Tom	Animation - SLEF	300,00 \$
Cloutier Bernard	Animation - fête des bénévoles	125,00 \$
Croix Rouge - Division du Québec	Contribution 2015-2016	458,55 \$
Dauphinois Nathalie, notaire	Cession de rue (future rue A. Girard)	750,96 \$
Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - mai	2 198,03 \$
	Assces collectives - juin	1 703,23 \$
Distribution DBC	Distribution du reflet de mai	59,50 \$
	Distribution circulaires SLEF	119,00 \$
Durand-Gauthier Gabrielle	Animation à la Gloriette	75,00 \$
Fonds d'information sur le Territoire	Avis de mutation - mai	28,00 \$
Fournitures de Bureau Denis	Papeterie	188,59 \$
Geslam informatique	Pare-feu (sonicwall) annuel	98,82 \$
Groupe Métropolitain Popcorn	Popcorn - SLEF	143,72 \$
Horizon Graphique inc.	Verres - brunch fête des bénévoles	890,26 \$
	20 affiches - SLEF	77,03 \$
Inotrac Equipements inc.	Tracteur jouet - cadeau du CCR pour SLEF	63,24 \$
Mailhot Louise	Animation - SLEF	1 100,00 \$
Marché Sylvain Martel inc.	Produits nettoyants	24,49 \$
Mega Copie	Edition du Reflet de mai	1 002,94 \$
	Edition du Reflet de juin	1 257,02 \$
Megaburo inc.	Frais de copie	134,35 \$
Ministre des finances	Permis pour projection de film à la gloriette	80,25 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS de mai 2015	7 235,82 \$
Party Tente	Loc.tables et chaises - fête des bénévoles	339,17 \$
Perreault Anne-Marie	Animation - fête des bénévoles	125,00 \$
Petite caisse	Remb. Divers achats	122,90 \$
	Fonds de caisse - SLEF	260,00 \$
Premiers Répondants de St-Liboire	Subvention - 3 ^e versement	4 000,00 \$
Produits sanitaires RPS	Produits nettoyants	54,90 \$
Publications du Québec	Abonnement gazette officielle partie 1	562,23 \$
Receveur Général du Canada	DAS - mai 2015 (taux réduit)	2 271,96 \$
	DAS - mai 2015 (taux régulier)	579,08 \$
Royal Pyrotechnie inc.	Feux d'artifice - SLEF	2 069,55 \$
Société Canadienne des postes	Médiaposte - levée d'avis d'ébullition	112,11 \$

Sogetel	Frais de tél. et fax - bureau municipal	490,08 \$
Tremblay Lise	Fr. dépl. CCR - 4 mai, 15 juin	60,00 \$
Trophées St-Hyacinthe	Trophées et gravures - fête des bénévoles	233,98 \$
Verrier Dominique	Don pour tirage à St-Liboire en Action	50,00 \$
Ville de St-Hyacinthe	Timbres judiciaires et frais de huissier	507,14 \$
Visa (soc.assce auto du Québec)	Vérification de validité de permis de conduire	1,65 \$
Visa (soc.canadienne des postes)	Frais postaux pour lettres recommandées	60,83 \$
Winter Yves	Remb. Achats divers fête des bénévoles	55,16 \$
	Compensation - journée entrevues dir.-gén.	100,00 \$

BIBLIOTHEQUE:

Girouard Julie	Remb. Achat de livres	407,69 \$
Sogetel	Frais tél. - Biblio	69,59 \$

LOISIRS:

Béton Mobile Dalpé	Béton pour installation du support à vélo au parc	291,14 \$
Centre de Musique Victor	Fil pour sonorisation à la Gloriette	50,48 \$
Hydro-Québec	141 rue Rodier (parc)	31,85 \$
Hygiène Plus	Location toilette - parc des bénévoles	201,21 \$
Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	9 741,00 \$
	Subvention carrière été 2015	2 452,00 \$

SERVICE INCENDIE:

Batteries Expert St-Hyacinthe	Boite de piles	42,22 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaire	9,86 \$
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	278,49 \$
Cegep de Rimouski	Formation gestion du personnel - M.Bougie	393,05 \$
Extincteurs Milton	Recharge cylindres d'air comprimé+extincteurs	188,52 \$
Reliance Protectron	Frais de surveillance - caserne	68,30 \$
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,14 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	205,52 \$
Béton Dalpé	Béton pour bordure - rue Dion	291,13 \$
Boyer Alain Excavation	Nivelage des routes non-pavées	628,06 \$
Carrière d'Acton Vale	Pierre pour divers travaux	446,39 \$
CST Canada	Carburant	492,29 \$
Donais et Fils inc.	Équipement de sécurité et pièces pour garage	168,90 \$
Excavation G.A.L.	Fauchage des levées - 1 ^{ère} coupe	1 092,26 \$
Excavation Patrice Gosselin	Travaux réseau pluvial et sanitaire - T.Bagot	1 514,80 \$
Excavation Sylvain Plante & Fils	Travaux réseau pluvial et sanitaire - T.Bagot	974,31 \$
Exp. Inc. (Les services)	Mandat contrôle de qualité matériaux (à refacturer)	2 473,34 \$
Génératrice Drummond	Entretien génératrice - aqueduc	725,61 \$
	Entretien génératrice - eaux usées	546,08 \$
Hortivrac inc.	Réparer gazon suite à un changement de menhole	28,97 \$
Hydro-Québec	11 rue Lemonde	596,63 \$

	210 route Quintal	87,88 \$
	Eclairage public	840,88 \$
	58 rue des Saules	15,43 \$
	110 rue des Erables	180,17 \$
	44 rue Morin	112,73 \$
	150 rue Morin	800,29 \$
	48 rue Parent	44,83 \$
	110 Terrasse Bagot	1 499,04 \$
	105 rue Lacroix	1 686,71 \$
Laboratoires d'analyses S.M. inc.	Analyses eau brute d'avril et eaux usées	646,33 \$
Lettracom Granby inc.	Panneaux de signalisation	2 981,30 \$
Location Laurier inc.	Location d'une drill à gaz	486,57 \$
Myrroy inc.	Balayage des rues	2 793,89 \$
Paysagement Benoit	Entretien des gazons - 2 ^e versement	1 437,19 \$
Pétroles Irving	Carburant	306,53 \$
Pneus Robert Bernard	Remplacement d'un pneu - Sterling	952,67 \$
Protectron Drummond	Ajout code d'accès - garage mun.	86,23 \$
Régie Inter. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - mai	7 079,86 \$
	Recyclage - mai	1 979,83 \$
	Organique - mai	3 731,37 \$
	vidange installation septique	173,04 \$
Rona Le rénovateur	Tuyau pour système sulfate ferrique	55,18 \$
Sogetel	Frais tél. - épuration	87,23 \$
	Frais tél. - aqueduc	184,92 \$
	Frais tél. - garage	129,20 \$
Transport Petit	34 voyages d'eau potable	17 000,00 \$
Turcotte Nathalie	Remboursement bottes de travail	160,37 \$
Vacuum Drummond	Nettoyer 3 postes de pompage et un ponceau	1 043,06 \$
		114 512,59 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	\$
Salaires versés	Juin	42 173,89 \$

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2015-07-169

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Sur proposition de Nadine Lavallée, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 20 781,48 \$; d'autoriser la directrice générale par intérim à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

ADMINISTRATION:

Therrien Couture Avocats	Honoraires professionnels	2 401,83 \$
--------------------------	---------------------------	-------------

LOISIRS :

Ville de St-Hyacinthe	Entente de principe - supralocal	16 930,65 \$
-----------------------	----------------------------------	--------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

MRC des Maskoutains	Hon.ingénieur - Développement P.M. Morin	603,75 \$
---------------------	--	-----------

	Hon.ingénieur - Plan d'intervention Mamot zone urbaine	603,75 \$
--	--	-----------

	Hon.ingénieur - pavage rues Gabriel et Pâquette	241,50 \$
--	---	-----------

	TOTAL DES COMPTES À PAYER	20 781,48 \$
--	----------------------------------	---------------------

3.3 Embauche – directeur général et secrétaire-trésorier

Résolution 2015-07-170

Considérant la résolution 2015-04-112 autorisant la publication pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

Considérant les recommandations du comité de sélection formé;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Yves Winter, il est résolu, unanimement, que Mme France Desjardins soit engagée comme directrice générale et secrétaire-trésorière selon l'entente intervenue avec la Municipalité de Saint-Liboire avec une période de probation de six (6) mois.

3.4 Caisse du Plateau maskoutain – signatures autorisées – effets bancaires

Résolution 2015-07-171

Considérant que des modifications doivent être apportées aux signatures autorisées;

Sur proposition de Nicolas Proulx, appuyée par Nadine Lavallée, il est résolu, à l'unanimité, que France Desjardins, directrice générale ou Louise Rajotte, adjointe administrative ou Christiane Messier, secrétaire ou Monic Guérin, réceptionniste soient autorisées, pour le compte de la Municipalité de Saint-Liboire, à signer les documents administratifs nécessaires aux opérations courantes de la municipalité, selon les autorisations obtenues, le cas échéant, de même qu'à déposer toute somme d'argent à la Caisse du Plateau maskoutain ainsi qu'à recevoir tous les documents ou toute information relativement à la gestion du compte bancaire en plus de pouvoir accéder au coffret de sûreté de la Municipalité;

D'autoriser Denis Chabot, maire, ou Yves Winter, maire suppléant ou Nadine Lavallée, élue municipale ET France Desjardins, directrice générale ou Louise Rajotte, adjointe administrative ou Christiane Messier, secrétaire, à signer conjointement tous les chèques ou ordres de paiement émis par la Municipalité de Saint-Liboire à partir de tout compte bancaire;

De transmettre copie des présentes à la Caisse du Plateau maskoutain.

3.5 Désignation de l'utilisateur ou répondant principal de la municipalité auprès de Revenu Québec et des différents ministères gouvernementaux

Résolution 2015-07-172

Considérant le départ de la directrice générale madame Josée Vendette;

Considérant que pour pouvoir accéder aux données pertinentes de la municipalité auprès des différents ministères et produire les rapports requis, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit avoir accès à clicSécur entreprises et par conséquent, aux différents ministères qui y sont reliés;

Sur proposition d'Yves Winter, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, à l'unanimité, de désigner France Desjardins, directrice générale à titre de responsable des services électroniques de la municipalité auprès de Revenu Québec, de l'Agence du revenu du Canada et des différents ministères et organismes pour toute transaction relative au dossier de la Municipalité de Saint-Liboire; d'autoriser la directrice générale à inscrire la Municipalité de Saint-Liboire aux services offerts par les ministères et organismes et d'avoir accès à ces services selon les conditions prévues par ces ministères et organismes; d'avoir accès à tous les dossiers des utilisateurs et de pouvoir modifier les autorisations données aux utilisateurs selon son bon vouloir et d'obtenir tous les renseignements confidentiels requis pour la saine gestion de la Municipalité et cela, pour et au nom de la Municipalité;

Il est également résolu que la présente résolution autorise toute autre personne nommée à titre de directrice générale en vertu d'une résolution dûment adoptée à ces fins par le conseil municipal de Saint-Liboire à bénéficier de la présente désignation par le simple fait de sa nomination par résolution.

3.6 Archives – contrat

Résolution 2015-07-173

Considérant que le calendrier de conservation des archives est à refaire, celui en place étant désuet;

Considérant qu'un travail d'actualisation des archives doit être effectué;

Sur proposition de Nadine Lavallée, appuyée par Claude Vadnais, il est résolu, unanimement, que la firme A. Lapierre Gestion documentaire inc. soit engagée au coût de 360 \$ / par jour afin d'effectuer le travail ci-haut mentionné et selon l'offre de service du 2 mai 2015. Ce contrat s'échelonnera sur deux (2) ans.

3.7 Appui à la FQM – prochain pacte fiscal

Résolution 2015-07-174

Considérant que le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

Considérant que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

Considérant que nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

Considérant que 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

Considérant que quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

Considérant que l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

Considérant que les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

Considérant qu'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Sur proposition d'Yves Winter, appuyée par Claude Vadnais, il est résolu, unanimement, d'appuyer la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte et de demander à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

3.8 Dépôt des indicateurs de performance pour 2014

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim dépose les indicateurs de performance pour l'année 2014.

3.9 Avis de motion afin de modifier le règlement 256-12 – usage de l'eau

Avis de motion est donné par Yves Winter, à l'effet que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera, avec dispense de lecture, un règlement modifiant le règlement numéro 256-12 concernant l'usage de l'eau provenant du réseau de distribution de la municipalité.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

3.10 Système d'alarme – installation de stations manuelles et inspection

Résolution 2015-07-175

Considérant l'avis d'inspection de la propriété du 21, Place Mauriac faite par la Ville de Saint-Hyacinthe en date du 27 mai 2015 mentionnant l'absence d'inspection annuelle du système de détection et d'alarme incendie;

Considérant que suite à cet avis, une requête a été transmise à la Régie du bâtiment du Québec afin qu'elle en assure le suivi ;

Considérant la visite effectuée par la régie du bâtiment le 17 juin 2015;

Considérant la soumission de Reliance Protectron services de sécurité du 18 juin 2015 ;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, unanimement, que la soumission de Reliance Protectron services de sécurité soit retenue au montant de 1 434 \$ plus taxes afin d'effectuer l'inspection et l'installation de cinq (5) stations manuelles à chaque sortie pour le système d'alarme incendie.

3.11 Programmation TECQ – 2014-2018

Résolution 2015-07-176

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 et s'est engagée à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle par sa résolution numéro 278-11-14 adoptée le 4 novembre 2014;

Considérant qu'une programmation partielle doit être déposée ;

Considérant que la municipalité a adopté son plan triennal d'immobilisation lors de son assemblée du 15 décembre 2014 par la résolution numéro 320-12-14;

Considérant qu'il y a lieu de compléter la programmation des TECQ pour la période de 2014-2018;

Sur proposition de Nadine Lavallée, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter la programmation partielle soumise pour les TECQ 2014-2018 et d'autoriser la Direction générale à déposer cette dernière auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation conformément aux modalités établies au guide qui s'applique à elle.

3.12 Mandat- vérification comptable annuelle

Résolution 2015-07-177

Considérant que la municipalité doit nommer un vérificateur ;

Considérant l'offre de services présentée par André Brodeur, C.A., pour poursuivre son mandat de vérificateur;

Sur proposition d'Yves Winter, appuyée par Claude Vadnais, il est résolu, à l'unanimité, de mandater André Brodeur, comptable agréé, pour faire la vérification comptable annuelle des registres de la municipalité, pour une période de trois ans, soit pour 2015, 2016 et 2017 au tarif de 7 000 \$ plus taxes, par année, le tout tel que décrit dans l'offre de services de Brodeur Denoncourt Girouard, datée du 30 juin 2015.

3.13 Fin au mandat de la mutuelle Médial services-conseils-sst

Résolution 2015-07-178

Considérant qu'après évaluation des sommes versées à la CSST et à Médial services-conseils-sst ;

Considérant que jusqu'à maintenant aucune économie n'a été effectuée avec la mutuelle ;

Considérant que la municipalité désire mettre fin au mandat la reliant à la mutuelle Médial services-conseils-sst ;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, unanimement, de mettre fin au mandat de la mutuelle Médial services-conseils-sst et ce, à partir du 1^{er} janvier 2016. Qu'un avis soit envoyé à Médial services-conseils-sst et à la CSST afin de les aviser de cette décision.

3.14 Actes de servitudes – Constructions Richard Deslandes inc.

Résolution 2015-07-179

Considérant la résolution 48-02-15 adopté le 03 février dernier et la résolution 305-12-14 concernant la prolongation de certaines servitudes d'utilité publique entre la rue Saint-Patrice et la rue Gosselin;

Considérant que, suite aux travaux de remblai des terrains à construire sur la rue Godère et la rue Gosselin, une conduite d'égout pluviale a été installée à l'endroit indiqué sur la description technique préparé par Jean-Yves Tremblay, arpenteur-géomètre;

Considérant que cette conduite assure l'écoulement des eaux pluviales vers le réseau municipal de la rue Gosselin;

Considérant qu'il est nécessaire que la municipalité puisse avoir accès à cette conduite dans le futur afin de s'assurer de son bon fonctionnement et pouvoir la réparer si c'est nécessaire;

Considérant que M^e Josée Vendette n'est plus à l'emploi de la Municipalité de Saint-Liboire;

Sur proposition d'Yves Winter, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, unanimement, d'autoriser Denis Chabot, maire et la directrice générale en poste au moment de la signature à procéder à la signature des actes de servitudes impliquant, entre autre, les Constructions Richard Deslandes inc. devant M^e Éric Lecours et suivant les descriptions techniques préparées par Monsieur Jean-Yves Tremblay portant les minutes 15 960 et 16 388.

3.15 Décompte progressif no 1 – pavage rues Saint-Joseph, Croteau et Chicoine

Résolution 2015-07-180

Considérant que les travaux de pavage des rues Saint-Joseph, Croteau et Chicoine sont terminés et que l'entrepreneur a déposé une demande de paiement pour ces travaux;

Considérant la recommandation faite par l'ingénieur Jean-Sébastien Bouvier de la MRC des Maskoutains dans son décompte progressif numéro 1;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le paiement de la somme de 185 214,32 \$ à Pavages Maska inc. pour donner suite à la recommandation de l'ingénieur suite au dépôt du décompte progressif numéro 1 dans le dossier du pavage des rues Saint-Joseph, Croteau et Chicoine; de comptabiliser la retenue de 10% effectuée avant ce paiement, soit la somme de 17 899,00 \$ plus les taxes.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Service incendie – fin de l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie – Ville de Saint-Hyacinthe

Résolution 2015-07-181

Considérant la *Loi sur la Sécurité incendie* (L.R.Q. chapitre S-3.4);

Considérant qu'en vertu des dispositions de cette loi, particulièrement celles énoncées aux articles 8 et suivants, la MRC des Maskoutains, en liaison avec ses Municipalités membres, a établi un schéma de couverture de risques fixant, pour tout son territoire, les objectifs de protection contre les incendies et les actions requises pour les atteindre;

Considérant que ce schéma de couverture de risques est en vigueur depuis le 15 février 2012 et le demeurera jusqu'à son remplacement prévu en 2017;

Considérant que, pour réaliser les obligations prévues à la Loi, les parties ont souscrit à des engagements dans le cadre du schéma de couverture de risques, lesquels ont notamment conduit à la conclusion d'une entente intermunicipale en matière de prévention, laquelle visait plus spécifiquement la prévention et la recherche des causes d'incendie;

Considérant qu'en vertu de cette entente, la Ville-centre, en l'occurrence la Ville de Saint-Hyacinthe, devenait le fournisseur de services pour toutes les Municipalités de la MRC, incluant la Ville-centre

elle-même, ainsi que de la Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue, sujet à certaines spécifications prévues à ladite entente;

Considérant que la MRC des Maskoutains agissait principalement comme surveillant de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie et de l'application de l'entente intermunicipale;

Considérant qu'après plus de trois (3) ans d'application de l'entente, la MRC des Maskoutains, les Municipalités, parties à l'entente, et la Ville-centre conviennent que le contexte qui prévalait au moment de la conclusion de l'entente a évolué et qu'il est de plus en plus difficile d'atteindre les objectifs établis au schéma;

Considérant le projet de convention de terminaison de l'entente intermunicipale en matière de prévention des incendies soumis par la MRC des Maskoutains;

Considérant que, pour mettre fin à l'entente, toutes les Municipalités doivent donner leur accord à la terminaison de celle-ci;

Considérant qu'il y a également lieu de procéder à la signature d'une nouvelle entente intermunicipale en matière de prévention des incendies qui confiera, à la MRC des Maskoutains, la responsabilité de créer un service régional de prévention incendie dont le principal mandat sera d'effectuer la prévention incendie et la sensibilisation du public suivant les modalités déjà établies et énoncées au projet d'entente intermunicipale déposé au soutien de la présente résolution;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC des Maskoutains pour remplacer les services offerts par la Ville-centre par ceux qui seront offerts par le nouveau service régional de prévention des incendies de la MRC des Maskoutains, sauf pour la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation, lesquelles demeureront desservies par la Ville de Saint-Hyacinthe;

Considérant que ces modifications demandées au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie n'affectent aucunement l'esprit dudit schéma et ne modifie pas les engagements souscrits par les Municipalités, parties au schéma, lors de son adoption;

Sur proposition de Nicolas Proulx, appuyée par Yves Winter, il est résolu, unanimement, de mettre fin à l'entente intermunicipale en matière de prévention incendie intervenue entre les parties le 15 février 2012, et ce, en date du 15 juillet 2015;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer ladite convention de terminaison suivant le projet soumis, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la directrice générale à signer une nouvelle entente intermunicipale en matière de prévention incendie suivant le projet soumis, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Liboire ; et

D'autoriser la MRC des Maskoutains à présenter une demande de modification du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour remplacer les services offerts par la Ville-centre par ceux qui seront offerts par le nouveau service régional de prévention des incendies de la MRC des Maskoutains sauf en ce qui concerne la Ville de Saint-Hyacinthe et la Municipalité de La Présentation, lesquelles demeureront desservies par la Ville de St-Hyacinthe.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Dépôt – rapport de voirie

Le rapport de voirie pour le mois de juin est déposé.

5.2 Boîtiers de service et service de creusage – contrats

Résolution 2015-07-182

Considérant qu'un appel d'offres a été soumis à différents soumissionnaires pour l'octroi du contrat d'achat de boîtiers de services et service de creusage;

Considérant les soumissions reçues suite à cet appel d'offres;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nadine Lavallée, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat relatif à l'achat de boîtiers de services à Réal Huot Inc. au montant de 1 087,25 \$ avant taxes suivant la soumission reçue; d'octroyer le contrat de creusage pneumatique relatif à l'installation de ces boîtiers de services à Excavac au prix de 185 \$ / l'heure plus les taxes applicables suivant la soumission reçue en date du 7 juillet 2015; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués.

5.3 Rapiéçage d'asphalte - contrat

Résolution 2015-07-183

Considérant qu'il est requis de procéder à du rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité aux endroits suivants :

- Terrasse Bagot
- Rue Parent
- Rue Laflamme
- Trottoir (en face de l'école Saint-Patrice)

Considérant les soumissions reçues;

Sur proposition d'Yves Winter, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, unanimement, de mandater Vallières Asphalte inc. pour effectuer le rapiéçage d'asphalte sur le territoire de la municipalité suivant la liste soumise lors des demandes de soumissions pour un montant de 7 259 \$ plus les taxes applicables; d'autoriser le paiement des factures relatives à cet achat selon les budgets alloués.

5.4 Marquage de rues – contrat

Résolution 2015-07-184

Considérant la soumission reçue ;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat relatif au marquage de rues et au traçage de la signalisation requise pour faciliter la sécurité routière à Lignes Maska (9254-8783 Québec Inc.) suivant la soumission reçue en date du 7 juillet 2015; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ces travaux selon les budgets alloués.

5.5 Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet accélération des investissements

Résolution 2015-07-185

Attendu que la Municipalité de Saint-Liboire a pris connaissance des modalités d'application du volet – accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Liboire désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour la réalisation d'amélioration du réseau routier local;

Pour ces motifs, sur proposition de Nicolas Proulx, appuyée par Claude Vadnais, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liboire autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies dans le cadre du volet AIRRL.

5.6 Nomination de François Lévesque – coordonnateur en voirie, aqueduc et égouts et conditions salariales

Résolution 2015-07-186

Considérant le départ de Bruno Lessard comme coordonnateur aux travaux publics depuis le 16 janvier dernier ;

Considérant qu'il y a lieu de nommer son successeur ;

Considérant que François Lévesque agit à ce titre depuis ce départ et qu'il y a lieu d'officialiser ce titre ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir la structure du Service de voirie pour mieux répondre aux besoins;

Sur proposition d'Yves Winter, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, à l'unanimité, de nommer François Lévesque au poste de coordonnateur en voirie, aqueduc et égouts, rétroactivement au 19 janvier 2015; d'autoriser les conditions salariales et la description de tâches mentionnées aux documents d'embauche remis aux élus; d'autoriser François Lévesque à agir également en tant qu'inspecteur municipal pour les situations exigeant cette appellation, notamment pour l'application de certains règlements municipaux ou toute autre situation mentionnant ce poste.

5.7 Embauche d'un journalier aux travaux publics

Résolution 2015-07-187

Considérant qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2015-06-152 concernant l'embauche d'un journalier aux travaux publics;

Sur proposition de Nicolas Proulx, appuyée par Claude Vadnais, il est résolu, unanimement, que Mme Nathalie Turcotte, demeurant à Saint-Liboire, soit embauchée comme journalière aux travaux publics avec une période de probation de six (6) mois. D'autoriser les conditions salariales et la description de tâches mentionnées aux documents d'embauche remis aux élus; Mme Turcotte a débuté le 8 juin 2015.

6 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Usine de l'eau potable - appareil de filtration – vérification et nettoyage

Résolution 2015-07-188

Considérant les travaux de vérification et de nettoyage à effectuer sur l'appareil de filtration de l'usine;

Considérant la soumission de GE Water & Process Technologies;

Sur proposition de Nadine Lavallée, appuyée par Yves Winter, il est résolu, unanimement, que la soumission de GE Water & Process Technologies soit retenue au coût de 4 680 \$ plus taxes afin d'effectuer la vérification et le nettoyage de l'appareil de filtration de l'usine.

6.2 Usine de l'eau potable – contrat – modification des supports de réservoir

Résolution 2015-07-189

Considérant que la municipalité doit acheter de l'eau très régulièrement pour répondre aux besoins des citoyens;

Considérant le besoin de monter les réservoirs de floculation à l'usine de l'eau potable afin de remédier à cette situation;

Considérant la soumission reçue de MER (9085-7400 Québec inc.) au montant de 14 040,00 \$ plus taxes;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, unanimement, que la soumission de MER (9085-7400 Québec inc.) soit retenue au montant de 14 040,00 \$ plus taxes afin de monter les réservoirs de floculation à l'usine de l'eau potable. Cette dépense fait partie du règlement d'emprunt 270-14 pour le puits #4.

6.3 Embauche – assistante-opératrice à l'eau potable

Résolution 2015-07-190

Considérant l'offre d'emploi au poste d'employé temporaire – été 2015 – assistant-opérateur en eau potable et aide à la voirie;

Considérant les recommandations de Sébastien Roux, Denis Chabot et Sylvie Viens;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Yves Winter, il est résolu, unanimement, que Mme Patricia Perazzo Ratto, soit engagée comme assistante-opératrice en eau potable selon l'entente intervenue et signée le 22 juin 2015 avec la Municipalité de Saint-Liboire avec une période de probation de six (6) mois.

6.4 Puits #4 – mandat à l'arpenteur-géomètre – lotissements pour cessions

Résolution 2015-07-191

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des remplacements de lots pour l'acquisition de parcelles de terrain pour le puits #4;

Considérant que les lots 1 345 285 et 1 345 286 seront remplacés afin de créer quatre (4) nouveaux lots;

Sur proposition de Nicolas Proulx, appuyée par Nadine Lavallée, il est résolu, unanimement, qu'un mandat soit donné à l'arpenteur-géomètre Jean-Yves Tremblay afin d'effectuer la création des lots pour l'acquisition de parcelles de terrain pour le puits #4 au coût de 1 200 \$ plus taxes et 230 \$ pour les frais de dépôt au cadastre.

6.5 Étangs - mandat – mesure des boues et évaluation des volumes cumulés

Résolution 2015-07-192

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la mesure des boues et d'effectuer l'évaluation des volumes cumulés pour les étangs aérés;

Considérant les soumissions reçues;

Sur proposition d'Yves Winter, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, unanimement, que la soumission d'Aquatech soit retenue au coût de 1 355 \$ plus taxes pour effectuer la mesure des boues et l'évaluation des volumes cumulés dans les étangs aérés.

6.6 Récupération - élargissement de la consigne des contenants de verre

Résolution 2015-07-193

Considérant que le verre fait partie des matières problématiques que l'on récupère dans le cadre de la collecte sélective, qu'il est coûteux à recycler et, par conséquent n'a pratiquement pas de valeur marchande s'il est contaminé et s'il n'est pas trié à la source;

Considérant que le verre se brise lors de la collecte des matières recyclables, contamine les autres matières, cause une usure prématurée des convoyeurs dans les centres de tri et, conséquemment, l'augmentation de la fréquence des bris d'équipements;

Considérant que le verre brisé engendre d'importants coûts de nettoyage des espaces publics et voies de circulations;

Considérant que la majorité des provinces canadiennes, à l'exception du Québec et du Manitoba, ont déjà adopté la consigne pour les contenants de verre et ont ainsi réalisé d'importants gains au niveau des taux de recyclages et au niveau de la propreté des villes;

Considérant qu'une consigne aussi faible que dix sous permet de recycler plus de 95 % des bouteilles de bière au Québec;

Considérant qu'un système de consigne des bouteilles de vin et de spiritueux permettrait de réduire de façon importante la quantité de verre dirigée vers les centres de tri;

Considérant que la consigne représente un exemple concret du principe de la responsabilité élargie des producteurs;

Considérant que la consigne permet non seulement le réemploi des contenants à remplissages multiples mais assure également une valeur ajoutée de la matière récupérée à des fins de recyclage en limitant la contamination, sans faire appel à des fonds publics;

Considérant que les municipalités, depuis 2005, ont dû dépenser 5 900 M\$ pour la gestion de leurs matières résiduelles et qu'elles n'ont reçu que 500 M\$ en compensation;

Considérant que l'inclusion des bouteilles de verre dans le système de consigne impliquerait que ces matières soient considérées comme des matières autres non visées par la compensation dans le calcul de la compensation pour la collecte sélective;

Considérant la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 juin 2015;

En conséquence, sur proposition de Nicolas Proulx, appuyée par Nadine Lavallée, il est résolu, unanimement, de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) :

- de maintenir la coexistence et la complémentarité des deux systèmes de récupération des contenants, en l'occurrence la consigne et la collecte sélective du verre;
- de moderniser, actualiser et optimiser ces deux principaux modes de recyclage de cette matière, dans un contexte de cohabitation et de complémentarité de ceux-ci;
- d'élargir la consigne aux bouteilles de vin et de spiritueux.

De demander au gouvernement de revoir le régime de compensation afin que les producteurs soient pleinement responsables des matières qu'ils mettent en marché et ainsi ne plus pénaliser les municipalités.

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR, de même qu'à RECYC-QUÉBEC et aux députés de l'Assemblée Nationale représentant les circonscriptions des municipalités membres de la Régie.

6.7 Redevances - redistribution aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles – révision du mode de calcul

Résolution 2015-07-194

Considérant que les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, soit près de 70 millions \$ en 2014 à l'échelle du Québec;

Considérant que la redistribution de cette redevance était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance résidentielle calculées en fonction de la quantité de déchets enfouis par habitant par année (kg/habitant);

Considérant que, depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la performance territoriale qui inclut les déchets résidentiels et ICI provenant du territoire de la municipalité;

Considérant qu'à compter de l'année 2015, la performance territoriale inclura également les déchets issus du secteur des CRD, toujours à l'échelle d'une municipalité locale;

Considérant qu'à compter de 2017, la redistribution de la redevance régulière sera basée uniquement sur la performance territoriale, incluant les déchets résidentiels, ICI et CRD, exprimé en kg/habitant, tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	Performance résidentielle	Performance territoriale	Matières résiduelles comprises dans la performance territoriale
2013	80 %	20 %	Résidentielles, ICI
2014	60 %	40 %	Résidentielles, ICI
2015	40 %	60 %	Résidentielles, ICI, CRD
2016	20 %	80 %	Résidentielles, ICI, CRD
2017	0 %	100 %	Résidentielles, ICI, CRD

Considérant qu'avec ce nouveau mode de calcul de redistribution, les municipalités industrielles sont nettement désavantagées;

Considérant que l'indicateur de performance territoriale basé sur l'ensemble des matières résiduelles éliminées (résidentiel, ICI, et CRD) reflète davantage le degré d'industrialisation et le niveau de construction/démolition d'une municipalité plutôt que sa réelle performance en gestion des matières résiduelles;

Considérant que les données actuelles d'enfouissement sont peu fiables, particulièrement lorsqu'il s'agit de déchets provenant de très petites municipalités qui sont souvent collectés en même temps que les déchets des municipalités voisines;

Considérant que ce manque d'exactitude se reflète d'ailleurs par des fluctuations d'enfouissement qui peuvent s'avérer importantes et inexplicables, d'une année à l'autre, et ce peu importe la taille de la municipalité;

Considérant que la précision des données provient uniquement de la déclaration des transporteurs qui indiquent la provenance et la nature des déchets apportés dans les lieux d'élimination;

Considérant que les postes de transbordement contribuent également à la perte de traçabilité des déchets, étant donné la mise en commun de matières provenant de diverses municipalités et de divers secteurs, avant leur acheminement dans un site d'enfouissement;

Considérant que les données d'enfouissement résidentiel sont transmises aux municipalités pour fins de vérification, alors que les données d'enfouissement des ICI et CRD ne sont pas fournies aux municipalités malgré qu'elles influencent grandement le montant des redevances reçues par celles-ci;

Considérant que les municipalités locales n'ont aucun pouvoir ou contrôle sur les déchets produits par les ICI et les CRD;

Considérant que la planification régionale s'effectue à l'échelle des municipalités régionales de comté (MRC) et que le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) doit inclure des actions pour réduire l'ensemble des déchets enfouis, incluant ceux des ICI et des CRD;

Considérant la recommandation des membres du comité exécutif en date du 3 juin 2015;

En conséquence, sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Yves Winter, il est résolu, unanimement, de demander au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de revoir le calcul de performance territoriale afin d'être plus équitable et de refléter les réalités et les limites de précision des données disponibles et de lui suggérer :

- que la performance territoriale soit basée sur le territoire de planification couvert par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en vigueur;
- que cette performance « régionale » représente un maximum de 50 % du calcul de redistribution;
- que la performance résidentielle constitue l'autre 50 % afin d'encourager les efforts locaux sur lesquels une municipalité a réellement un pouvoir, et considérant que les données d'enfouissement résidentielles sont actuellement beaucoup plus fiables que les données relatives aux ICI et CRD.

De demander au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de fournir aux MRC l'ensemble des données d'enfouissement qui seront utilisées pour le calcul de la performance « régionale » afin que celles-ci soient vérifiées, comme cela se fait actuellement en ce qui concerne la quantité et la destination des déchets résidentiels enfouis transmises aux municipalités aux fins de vérification.

De transmettre, pour appui, une copie de la présente à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR, de même qu'à RECYC-QUÉBEC et aux députés de l'Assemblée Nationale représentant les circonscriptions des municipalités membres de la Régie.

6.8 Résolution – nomination d'un agent valideur ROMAEU – abrogée

Résolution 2015-07-195

Considérant la réglementation sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) ;

Considérant qu'un agent valideur est une personne désignée par la municipalité ayant des connaissances suffisantes pour exercer cette fonction et que cette personne peut être l'opérateur de la station d'épuration;

Considérant que la municipalité a à son emploi une telle personne;

Sur proposition de Nadine Lavallée, appuyée par Nicolas Proulx, il est résolu, unanimement, que la résolution 59-03-15 soit abrogée et que la directrice générale par intérim soit autorisée à aviser M. Daniel Lamothe de la firme Enviro D.L. de ce changement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste des permis et certificats émis pour juin 2015 est déposée représentant vingt-deux permis pour un montant total de 1 281 604 \$.

7.2 Développement P.M. Morin - Ouverture et appellation de la rue A. Girard

Résolution 2015-07-196

Considérant qu'un développement résidentiel a été autorisé sur les terrains appartenant à « Les Constructions P.M. Morin inc. » et à Marc Langelier;

Considérant que les plans ont déjà été approuvés dans ce dossier;

Considérant la résolution numéro 2015-06-162 qui autorise la cession d'infrastructures de rue par le promoteur du Développement P.M. Morin;

Considérant le contrat de vente qui a été signé le 15 juin 2015 relativement à la cession de ces infrastructures par le promoteur à la Municipalité de Saint-Liboire pour la somme de 1 \$, tel que prévu à l'entente;

Considérant l'alinéa 2 de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales qui permet l'ouverture d'une rue par résolution;

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nadine Lavallée, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'ouverture et l'appellation de la rue suivante:

Rue A. GIRARD (pour Adrien Girard): sur les lots portant les numéros 5 651 165 et 5 651 166.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Appui – Les Loisirs de St-Liboire inc. – programme soutien aux installations sportives et récréatives – phase III

Résolution 2015-07-197

Considérant la demande de « Les Loisirs de St-Liboire inc. » afin d'obtenir un appui pour leur projet « achats et rénovations de modules de jeux pour enfants » ;

Sur proposition de Nicolas Proulx, appuyée par Yves Winter, il est résolu, unanimement, que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Liboire appuie Les Loisirs de St-Liboire inc. pour des achats et rénovations de modules de jeux pour enfants afin que ces derniers puissent bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés pendant le mois.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

11. INFORMATIONS GÉNÉRALES ET CORRESPONDANCE DIVERSE

Les membres du conseil prennent connaissance des informations générales et correspondance diverse.

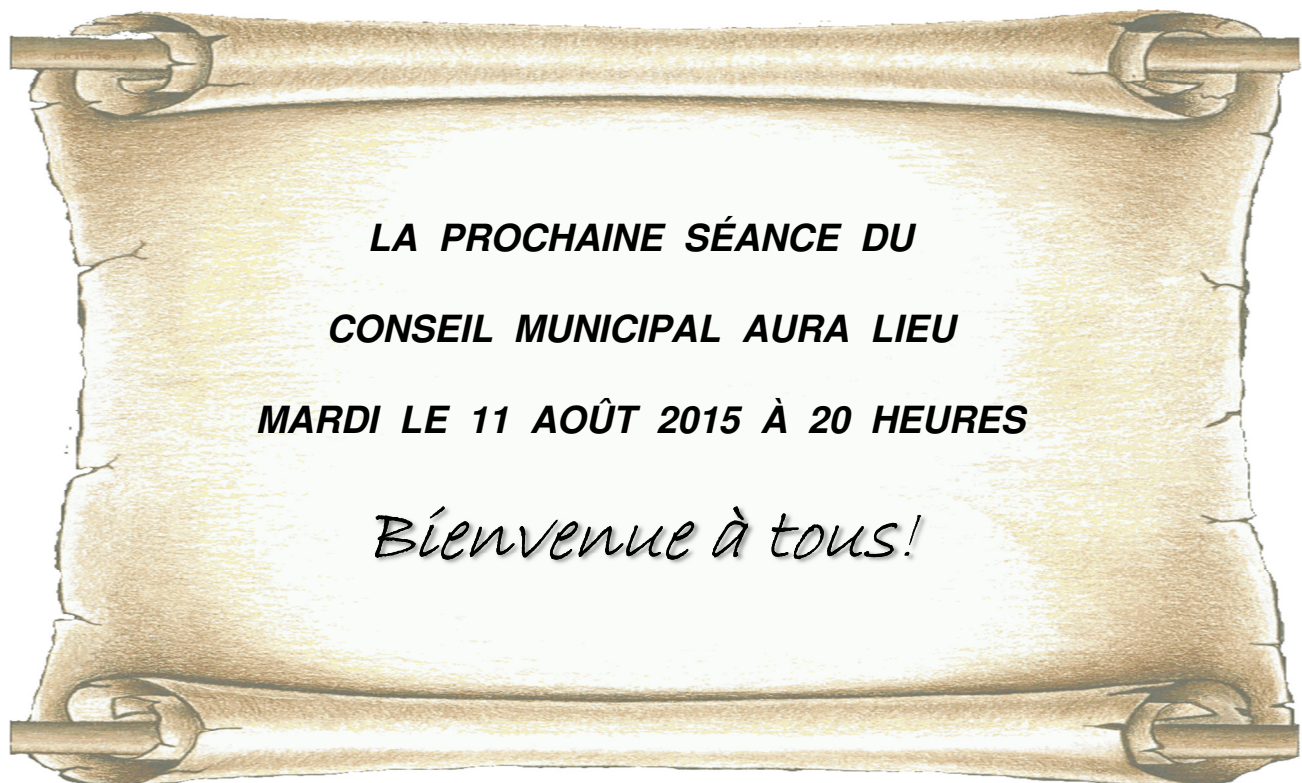
12. DIVERS

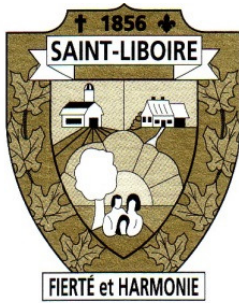
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2015-07-198

Sur proposition de Claude Vadnais, appuyée par Nadine Lavallée, il est résolu, unanimement, que la séance soit levée à 21 h 10.

Note : *Veillez noter que ce procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 11 août 2015.*





Municipalité de Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement numéro 86-97/62-15 amendant le règlement de zonage afin d'intégrer une définition de maison d'accueil spécialisée et d'autoriser cet usage de façon accessoire à l'usage résidentiel dans la zone A-23

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 5 mai 2015, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 86-97/62-15 intitulé «*Règlement amendant le règlement de zonage afin d'intégrer une définition de maison d'accueil spécialisée et d'autoriser cet usage de façon accessoire à l'usage résidentiel dans la zone A-23.*»

L'objet de ce règlement est de permettre les maisons d'accueil spécialisées dans la zone A-23 de façon accessoire à l'usage résidentiel et d'encadrer ce que peut être une maison d'accueil spécialisée en intégrant une définition dans le chapitre approprié du règlement.

Veillez noter que la Municipalité régionale de comté des Maskoutains a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le **1^{er} juin 2015**, date à laquelle il est **entré en vigueur**.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 10 juin 2015



Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le mot des inspecteurs

Fermeture du bureau municipal et vacances estivales

Pour votre information, le bureau municipal sera fermé, comme les autres années, durant les 2 semaines des vacances de la construction. De plus, l'**inspectrice en bâtiment** prolonge ses vacances la semaine qui suit la fermeture du bureau. Elle sera donc absente du **17 juillet à partir de midi jusqu'au 9 août inclusivement**.

Permis et certificats

Pour vous aider à planifier vos projets, voici quelques éléments qui pourraient vous être utiles. Certains travaux ne nécessitent pas l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Les voici :

- refaire le revêtement de la toiture avec le même type de matériau; *	- installer les revêtements de plancher à l'intérieur;
- installer des gouttières;	- réparer des joints de brique;
- refaire du soffite ou fascia; *	- réparer une cheminée;
- refaire une galerie dans les mêmes dimensions (sans changer les garde-corps); *	- changer quelques briques abîmées sur une façade;
- réparer un garde-corps (s'il est refait à neuf, un permis est requis); *	- réparations suite à un dégât d'eau (changer l'isolant et le revêtement des murs ou du plafond, tel que l'existant);
- faire le crépi sur les fondations; *	- installer ou réparer un drain français;
- réparer les fissures dans les fondations;	- installation d'une clôture ⁽¹⁾ .

* Attention dans la zone du noyau villageois du **PIA** (voir détails plus bas)

(1) Le règlement de zonage comporte tout de même des normes particulières pour l'implantation d'une clôture. Renseignez-vous.

Si vos travaux ne font pas partis de cette liste, il est fort probable que vous deviez vous procurer un permis ou un certificat d'autorisation. Certaines demandes de travaux mineurs peuvent être effectuées par téléphone. Par contre, dans tous les cas, le demandeur **DOIT** venir signer et payer le permis ou le certificat d'autorisation au bureau municipal **AVANT** de commencer les travaux.

* De plus, la Municipalité a adopté en décembre dernier un **Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale**. Ainsi, toutes les demandes de permis de construction située dans le périmètre urbain et certaines demandes de permis ou certificat (y compris certains travaux inscrits dans le tableau plus haut) doivent être approuvées par le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil municipal avant de pouvoir être émises par l'inspectrice en bâtiment. N'hésitez pas à consulter ce Règlement afin de connaître les zones assujetties sur le site internet de la Municipalité ou via l'inspectrice en bâtiment. Enfin, un délai supplémentaire sera requis pour le traitement de ces demandes...prévoyez-le dans votre travaux!

BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751

L'heure du conte
Avec animation
Tous les premiers mercredis du mois

À 19 h

Durée ½ h.



Nouvelles acquisitions

Romans adulte

Escarpins vertigineux et café frappé à la cannelle / Roy, Nathalie
Les demoiselles du quartier : nouvelles / Tremblay-D'Essiambre, Louise
Ça peut pas rater! / Legardinier, Gilles
L'audition : le défi d'une vie / Beaubien, Mélanie
L'ombre de Gray Mountain / Grisham, John
Ma belle-mère chérie / Étienne, Varda
Six minutes / Brouillet, Chrystine
Maudits bas jaunes! / Dessureault, Marie-Millie
La rencontre / Todd, Anna
La collision / Todd, Anna
La chute / Todd, Anna

Bandes dessinées

Bine. 1, L'affaire est pet shop / Alcante
Le ranch maudit / Morris

Albums

Tiens-toi bien, Mathieu! / Morgan, Allen
Du gâteau, j'en veux! / Anfousse, Ginette
Un tracteur en difficulté / Amery, Heather





BIBLIO
SAINT-LIBOIRE

450-793-4751



Du 22 juin au 19 août

Tu as entre 3 et 13 ans ? Inscris-toi pour recevoir la trousse de lecture gratuite et cours la chance de gagner un prix à la fin de l'été !

Tu recevras une trousse avec :

- . 1 coin-coin
- . 1 carnet
- . 1 feuille d'autocollants
- . 1 dépliant «Les livres vedettes de l'été»
- . 1 carte postale avec code d'accès



Tirage le 24 Août 2015

Pour information : 450 793-4751



Conservez vos contenants consignés!



Le camp de jour de Saint-Liboire sollicite votre participation à sa collecte de cannettes et de bouteilles. Sous la surveillance de leurs animateurs et parents bénévoles, les jeunes du camp de jour passeront de maison en maison. Les profits engendrés par la collecte iront directement au camp et serviront, entre autres, à acheter du nouveau matériel.



Date de collecte : Le mardi 4 août

*collecte reprise le lendemain si pluie



- ✓ Conservez vos cannettes et vos bouteilles pour notre collecte.
- ✓ VOUS ÊTES ABSENTS : déposez vos cannettes et vos bouteilles dans un sac ou une boîte près de votre porte. Indiquez qu'il s'agit d'un paquet pour nous en inscrivant «cannettes (bouteilles) pour le camp de jour».
- ✓ Il est possible de venir porter vos cannettes et vos bouteilles directement au Centre Martin-Brodeur tout l'été lors des heures d'ouverture du camp de jour.

Merci à tous !



Bénévoles recherchés pour la collecte



Vous êtes intéressées à joindre notre équipe, nous avons toujours besoin de bénévoles En effet, nous avons, besoin d'un coup de main pour les tâches suivantes :

- Trier les contenants consignés (cannettes, bouteilles 2l, bouteilles 710 ml) et remplir les sacs (2 ou 3 personnes, dont au moins un adulte).
- Suivre à l'aide d'une voiture ou d'un camion un groupe d'enfants dans les rues afin qu'ils puissent y déposer les contenants. Venir porter les contenants lorsqu'il y en a beaucoup au centre Martin-Brodeur (5 personnes).
- Recevoir les enfants dans leur cour pour leur offrir des rafraîchissements.
(Quelques maisons situées sur le parcours des enfants)

Si vous êtes intéressés à nous aider, téléphonez à la coordonnatrice du camp le plus tôt possible en composant le 450 793-4688. Demandez Audrey.





2^e ÉDITION HOMARD À VOLONTÉ

Souper bénéfique aux profits: ★ Loisirs de St-Liboire inc.

MERCI!

À TOUS LES ÉLÈVES DE 5^e ET 6^e ANNÉE BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME « INITIATION SPORT-RÉUSSITE ÉDUCATIVE » DE L'ÉCOLE HENRI-BANCHAND QUI SE SONT IMPLIQUÉS BÉNÉVOLEMENT POUR AIDER AU DÉBARRASSAGE DES TABLES LORS DU SOUPER AUX HOMARDS.

M. Yvon Rivard, directeur des Loisirs de St-Liboire inc. responsable des jeunes bénévoles désirent remercier ces élèves au nom du conseil d'administration des Loisirs de Saint-Liboire inc., pour leur implication lors du souper aux homards. Votre aide à contribuer à améliorer le service lors du souper. Par ce geste, vous nous avez démontré que, peu importe l'âge, tout le monde peut s'impliquer et travailler en équipe pour des intérêts en commun.

Notre municipalité est privilégiée d'avoir des bénévoles aussi engagés. **MERCI À:**

Lilie-Jade Gosselin

Alexia Lussier

Lara Gauvreau

Scott Bernier

Maély Patry

Laurence Patenaude

Ludovic Deslandes

Marie-Mai Heins

Satiana Boucher-Bédard

Michaël Lapierre

Safia Lampron

**DANS L'ESPOIR QUE NOUS COLLABORERONS À NOUVEAU.
À L'AN PROCHAIN!**

Le comité des Loisirs de St-Liboire inc.



2^e ÉDITION HOMARD À VOLONTÉ

Souper bénéfique aux profits: ★ Loisirs de St-Liboire inc.

MERCI!

À NOS TOUS NOS BÉNÉVOLES ET À NOS PRÉCIEUX COMMANDITAIRES

HOMARDS À VOLONTÉ

LE SOUPER EN CHIFFRES...

- 485 CONVIVES
- 1200 LIVRES DE HOMARDS
- 150 LIVRES DE BOEUF
- 21 BÉNÉVOLES ADULTES
- 11 ÉLÈVES BÉNÉVOLES DE 5^E ET 6^E ANNÉE BÉNÉFICIAIRES DU PROGRAMME « INITIATION SPORT-RÉUSSITE ÉDUCATIVE » DE L'ÉCOLE HENRI-BACHAND.



PARTY
Tente
Réservez tôt!

Location de tente

- Tables
- Chaises
- Plancher

450 278-3394

LES
CONSTRUCTIONS
**RICHARD
DESLANDES** INC.
RBQ 2864-2908-53

LES MARCHÉS
TRADITION

Sylvain Martel
St-Liboire
Tél. 450-793-4442



CAMILLE FONTAINE ET FILS
1-888-773-9689

COMITÉ DES AÎNÉS

VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué quatre (4) voiturages et accompagnements au cours du mois de juin 2015. Un grand merci aux bénévoles qui assurent ce service.

ATTENTION : Pour profiter du service, une journée ou deux avant l'événement composez le numéro 450 793-2811 poste 21 jusqu'au vendredi 17 juillet à midi. Du 20 juillet au 2 août inclusivement contactez le numéro 450 793-4902.



ACTIVITÉ À VENIR AU PARC DES BÉNÉVOLES

Samedi 15 août : Épluchette de maïs sucré sous la gloriette et pétanque en après-midi.

Au menu : Maïs, hot-dogs, salades, jus, eau, boissons gazeuses.

Clientèle : 50 ans et + vous êtes les bienvenus.



ACTIVITÉS À VENIR

AU DOMAINE ST-LIBOIRE À 19h

Vendredi 18 septembre 2015 :

BINGO

Vendredi 23 octobre 2015:

JEUX D'HABILITÉ

Vendredi 20 novembre 2015 :

SPECTACLE DE NOËL

Bienvenue à tous 50 ans et +



PROJET EN PRÉPARATION

1. NOËL EN AUTOMNE

Voyage de trois jours, tout inclus à l'**AUBERGE DU LAC ETCHEMIN**, les **9, 10, 11 OCTOBRE 2015**.
Tout inclus veut dire : hébergement, activités, repas, transport et cadeau de Noël à chacun des participants : un séjour mémorable, une table excellente.

Coûts :

1. Chambre régulière double :	345.00 \$/par personne
2. Chambre supérieure double :	370.00 \$/par personne

Pour informations supplémentaires et/ou réservation, contactez :



Madame Georgette Meunier	450 793-2912
Madame Denise Heine	450 793-2396
Monsieur André Petit	450 793-2773
Monsieur Raymond Tardif	450 793-4902

Quelques places sont encore disponibles

N.B. Vous réservez et ne payez qu'en septembre 2015.

Au nom du comité, *Raymond Tardif*

LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE ST-LIBOIRE



C'est avec fierté que nous avons reçus le 14 juin dernier, des mains de la députée Madame Chantal Soucy, la Médaille de l'Assemblée Nationale pour notre apport exceptionnel au sein de la communauté de Saint-Liboire.

Nous désirons profiter de l'occasion pour remercier nos bénévoles pour leur apport au Service : Serge Desjardins, Patrick Ruel, Joëlle Seyer, Denis Chabot, Joëlle Cliche, Marilou Desmarais, François Cournoyer, Jocelyn Richard, Nathalie Jubinville, Charles-Olivier Blais, Marie-Josée Deaudelin, Stéphane Charbonneau, Audrey Beauregard, Lise Lacoste, Amandine Vargas, Noémie Desmarais.

Merci aussi aux membres du Conseil d'administration, à la Municipalité de Saint-Liboire ainsi qu'à toute la population pour votre support!

Lors de son Assemblée Générale Annuelle tenue le 17 juin dernier, un nouveau conseil d'administration a été élu :

Présidente :	Joëlle Cliche
Vice-président :	Patrick Ruel
Secrétaire-trésorier :	Serge Desjardins
Administrateur :	Marie-Josée Deaudelin
Administrateur :	Martin Bougie
Administrateur :	Ginette Lacelle
Administrateur :	Denis Chabot

En cas d'urgence COMPOSEZ LE 911

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information ou tout commentaire:

450 793-4334 (Boîte vocale)

serviceprst-liboire@hotmail.com

« Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de St-Liboire sont là! »



St-Liboire en Fête



Bonjour à vous tous,

*Tout d'abord un **gros merci**, vous avez été plus de 750 personnes à vous déplacer au Parc des Bénévoles, samedi le 27 juin afin de venir fêter avec nous lors de l'activité de St-Liboire en Fête.*

Merci aux bénévoles, que ce soit aux hot-dogs, aux jeux gonflables, aux rafraîchissements, à l'accueil, lors de la randonnée à vélo, à la logistique. Plus de 50 bénévoles se dévouent lors de cette journée afin de nous offrir une journée des plus agréables et ils méritent tous notre respect.

Merci au Club de Mustang de Drummondville, merci à tous les artisans qui se sont déplacés afin de nous présenter leurs œuvres, merci à M. Dominic Lemay et aux pompiers pour le feu d'artifice, merci à M. Benoit pour le succulent méchoui, merci à M. Guy Laperle pour son dévouement et sa disponibilité, merci à M. et Mme Anctil pour leur hospitalité.

Merci à tous les employés de la Municipalité pour leur travail, leur professionnalisme et leur grande disponibilité. Merci aux Loisirs de St-Liboire pour le prêt de matériel et du terrain de balle.

*Un **gros, gros, gros merci** à tous nos commanditaires et nos partenaires, sans vous, cette fête serait impossible à réaliser. Lors de notre rapport final, présenté dans le Reffet du mois d'août, une liste de tous les commanditaires sera publiée.*

De la part du comité organisateur : Nancy Asselin-Lépine, Martine Bachand, Nadine Lavallée, Gilles St-Onge, Germain Beaugard, Jean-François Chagnon, Steeve Desjardins, Sylvain Belval, Denis Chabot et de ma part un gros merci à vous tous.

*Yves Winter
Coordonnateur St-Liboire en Fête*





ST-LIBOIRE EN ACTION !

1^{re} EDITION

Nous tenons à souligner la première édition de la course « St-Liboire en action » qui a eu lieu samedi le 6 juin au parc des Bénévoles de la municipalité de Saint-Liboire. Plus de 300 participants, petits et grands, sont venus courir avec nous. De plus, cette journée soulignait la fête des voisins.

Cette course amicale et familiale offrait 3 parcours aux participants: la course de 1 km, la course ou la marche de 3 km et la course de 5 km. Cette activité rassembleuse avait aussi pour mission d'amasser des dons pour Opération Enfant-Soleil. Nous sommes fiers d'avoir amassé la somme de **3 248 \$** cette année. Nous remercions tous nos commanditaires, les bénévoles, les participants et les donateurs pour leur implication.

Chantal Beaupré et Dominique Verrier, responsables du comité



Si Dieu était sur Facebook

Je me demandais dernièrement si Dieu était sur Facebook, à quoi ressemblerait son profil? Premièrement, je ne crois pas qu'Il aurait une photo de profil, parce que tous les pixels de la terre ne suffiraient pas pour le contenir, pour nous le représenter dans tout ce qu'Il est. Dans le livre du prophète Esaïe 46:5 Dieu dit : « *À qui me comparerez-vous, pour le faire à mon égal. À qui me ferez-vous ressembler, pour que nous soyons semblables?* » Par contre, on retrouverait des millions de photos de la nature et de l'univers, qui nous montreraient sa grandeur, sa puissance et comment Il fait tout à merveille.

Dans sa liste d'amis qui en compte plus de 500 millions, Il les connaît tous personnellement et leur parle chaque jour intimement. Sa liste ne contient aucune connaissance superficielle. Dans le Psaume 139:1, David, un de ses amis dit : « *Éternel! Tu me sondes et tu me connais* ». Son babillard, c'est la Bible, la Parole de Dieu qui nous invite à cette relation d'intimité avec Lui, et sur son fil de nouvelles on pourrait y lire dans toutes les langues du monde, comment les gens se sont tournés vers Lui, comment Il a répondu à leurs prières, des milliers de mercis pour ce qu'Il fait pour ses amis.

As-tu reçu une invitation pour être dans sa liste d'amis? Son invitation à faire partie de ses amis lui a coûté ce qu'il y a de plus précieux, car Dieu a envoyé son Fils Jésus mourir sur la croix à notre place, afin que nous puissions être réconciliés avec Lui. Nous méritions tous d'être rejetés éternellement loin de Dieu, à cause de notre cœur qui désire vivre sans Lui. Mais si tu acceptes son invitation, Il promet : « *à tous ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu* » Évangile de Jean 1.12. C'est beaucoup plus qu'être accepté comme ami sur Facebook. Si tu veux savoir comment être reçu parmi ses amis, c'est avec plaisir que je t'indiquerai son adresse.

Les dimanches à 10 h C'est une invitation!

Les Cuisines Collectives

La Moisson Maskoutaine est un organisme qui a pour mission de cueillir et de distribuer des denrées alimentaires aux organismes d'entraide de la MRC des Maskoutains. Depuis 10 ans, nous avons développé un service complémentaire d'ateliers de cuisines collectives.

Pourquoi ?

- ✓ Apprendre à popoter ou partager vos talents
- ✓ Cuisiner joyeusement
- ✓ Briser la routine des repas
- ✓ Être avec des gens, échanger

Pour qui ?

- ✓ Tous : jeunes familles, personnes à faible revenus, personnes retraités, personnes seules... habitant la MRC des Maskoutains.

On cuisine quoi ?

- ✓ 1 plat d'entrée : salade, soupe, entrée...
- ✓ 2 plats principaux
- ✓ 1 dessert ou collation...

Chaque plat pour au moins 4 personnes. Les recettes sont généralement choisies par les participants, en fonction des saisons et disponibilités du marché.

Ça coûte combien ?

- ✓ 15 \$ par participation, 1 fois par mois, payable à la responsable le jour même de la cuisine.

C'est où ?

- ✓ Dans les centres de loisirs des quartiers ou villages sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

Comment participer et pour avoir plus d'informations :

- ✓ Communiquez avec Chantale Vanier ou Patricia Girouard, animatrices de cuisines collectives, au 450 261-1110, ou à info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca.



La Moisson Maskoutaine
2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe (Québec) J2T 1W2
☎ 450 261 1110 / télécopieur 450 261 1120
Courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca
Site Internet : www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca



Cuisines Collectives



Cuisines collectives d'automne

Cet automne (mi-août à octobre) en fonction des récoltes et surplus de jardins, vous êtes invités à venir cuisiner conserves et marinades. Accompagnés d'une cuisinière d'expérience, vous mettrez en petits pots des tomates, des concombres, des betteraves et quantité d'autres légumes.



Ces cuisines collectives auront lieu à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe. Un horaire sera déterminé, selon les inscriptions reçues et l'arrivage des denrées.

Préparez vos pots à conserve de type « Mason » (incluant les couvercles, dont des disques neufs). Un coût minime sera à prévoir.



Vous êtes intéressés à faire partie de nos ateliers de cuisines collectives, laissez vos coordonnées à Chantale Vanier, à La Moisson Maskoutaine, au 450 261-1110 ou par courriel à info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca.

Ces cuisines s'adressent aux personnes seules, personnes âgées, étudiants et familles à faibles ou moyens revenus, habitant la région maskoutaine.



La Moisson Maskoutaine

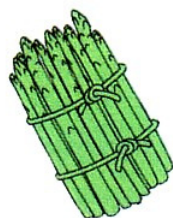
2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2

☎ 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120

courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Site web : www.lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Facebook : [La Moisson Maskoutaine](https://www.facebook.com/LaMoissonMaskoutaine)



Appel aux jardiniers et aux producteurs maraîchers



C'est le temps de récolter ce que l'on a semé ! Chaque année la belle saison apporte fruits et légumes en abondance. Que vous soyez jardiniers amateurs ou producteurs maraîchers, si vous avez des surplus, en petite ou en grande quantité, nous vous invitons à donner ces fruits et légumes à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe.



Des personnes et familles en difficulté, des organismes d'entraide humanitaire de la région maskoutaine et des groupes de cuisine collective profiteront de cette nourriture généreusement offerte.



Dans le but de mieux vous servir, il serait préférable de venir porter vos dons sur les heures d'exploitation de La Moisson Maskoutaine, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez téléphoner à La Moisson Maskoutaine au 450 261-1110. Il nous fera plaisir de vous répondre.



La Moisson Maskoutaine

2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2

☎ 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120

courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

POLITIQUE DE LA FAMILLE

Bonjour à vous tous, quelques nouvelles de la politique de la famille.

POLITIQUE MADA

Au moment où vous lirez ce texte les citoyens de 65 ans et plus auront tous reçu par la poste le document officiel de la politique MADA et de son plan d'action pour la Municipalité de Saint-Liboire. Ce document se veut le résultat de plus d'un an de travail avec le comité MADA et Mme Denyse Bégin de la MRC des Maskoutains. Conservez ce plan d'action, il est valide pour 5 ans et se veut les engagements de la Municipalité envers les aînés de Saint-Liboire.

BRUNCH RECONNAISSANCE AUX BÉNÉVOLES ET AUX INTERVENANTS DE LA MUNICIPALITÉ.

Le 14 juin dernier, se tenait à l'aréna Sogetel du Centre Martin-Brodeur le brunch reconnaissance aux bénévoles. Pour commencer félicitations à M. Benoit et toute son équipe pour le magnifique brunch. Merci à M. Bernard Cloutier et Mme Anne-Marie Perreault pour la musique pendant le repas. Cette année la Municipalité avait décidé de souligner le travail de quelques bénévoles, Mesdames Kathy Duhamel, Denise Heine, Jacinthe Martel et Messieurs Luc Lefebvre et Stéphane Trottier. De plus, lors de cette journée la députée de Saint-Hyacinthe Mme Chantal Soucy est venue remettre la médaille de l'assemblée Nationale aux Premiers Répondants de Saint-Liboire.

Lors de ce brunch nous avons aussi remis le Prix Germain-Deslauriers, 5 candidatures avaient été soumises par des citoyens au Comité de sélection soit : Mesdames Guylaine Lantin, Louise Phaneuf, Martine Bachand et Messieurs Gilles Paradis et Éric Fontaine et le Comité a octroyé le prix à M. Éric Fontaine. Le Comité étant composé de Mesdames Constance Fournier, Ginette Lacelle et de Messieurs Serge Fournier, Raymond Tardif et Pierre Heine.

La prochaine édition du prix Germain-Deslauriers aura lieu au printemps 2017 lors du prochain repas reconnaissance aux bénévoles.

Merci à vous tous et bonnes vacances en famille.

Yves Winter

Conseiller municipal et RQF (responsable des questions familiales)

Herbicyclage

Economie de temps et zéro effort pour un engrais naturel

Cet été, rejoignez les rangs des adeptes de l'herbicyclage.

Nous vous invitons à découvrir l'herbicyclage, pratique écologique facile à adopter. Pour vous y adonner, laissez simplement les rognures de gazon sur la pelouse au moment de la tonte. Cette pratique enrichit votre terrain en éléments nutritifs et en matières organiques. Elle préserve également l'humidité de votre pelouse, aidant le gazon à résister au temps sec et aux maladies, en plus d'entraîner une diminution des insectes nuisibles et des mauvaises herbes.

De plus, l'herbicyclage détourne de l'enfouissement plusieurs matières bénéfiques. Résultat : moins de camions sur la route, moins de gaz à effet de serre... et moins de sacs en plastique utilisés! Soulignons que la diminution du volume des matières à collecter engendre aussi des économies pour la Municipalité, donc pour tous les contribuables.

Miniguide de l'herbicycléur avisé :

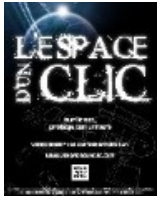
- Maintenez la hauteur du gazon à environ 8 cm, excepté pour les première et dernière tontes de la saison, où il est préférable de le raser à 5 cm.
- Coupez au maximum 1/3 du gazon afin de préserver la santé de votre pelouse.
- Si l'herbe est très haute, suivez les consignes suivantes :
 - Ajustez votre tondeuse à sa hauteur maximale pour une première tonte par temps sec ;
 - Deux à trois jours plus tard, terminez le travail à la hauteur recommandée.
- Oups, le gazon était trop long? Laissez sécher les rognures et utilisez-les comme paillis ou comme engrais.
- Puisque l'herbe déchirée est vulnérable aux maladies, aiguissez régulièrement les lames de votre tondeuse et tondez la pelouse par temps sec.
- L'herbe coupée ne fera pas pourrir votre gazon si vous tondez régulièrement votre pelouse.
- L'herbicyclage vous permettra également de réduire les efforts liés au ramassage et à la mise en sac du gazon.



Merci de votre collaboration et bon herbicyclage à tous!



Accueil Les dangers Comment se protéger Sexualité et Internet Évaluez votre niveau de risque Section parents et intervenants



www.lespacedunclik.com

« L'espace d'un clic » est un site web créé par la Table de concertation en matière d'agression sexuelle (Territoire du CSSSRY). Son but est de conscientiser et de sensibiliser les adolescents entre 12 et 17 ans aux risques présents sur internet; notamment la pédophilie et la pornographie. Vous trouverez sur ce site des informations utiles autant pour les intervenants que les parents et les jeunes. Venez nous visiter!

En collaboration avec le CAVAS de St-Hyacinthe

An advertisement for water conservation. The background is a dynamic splash of blue water. At the top, the text 'STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE' is written in white. A large green tag with a white border and a hole at the top contains the text 'JE CONSOMME EAUTREMENT!' in white. Below the tag, a hand is shown holding a green, flower-shaped water-saving device. To the right, the text 'L'eau est source de vie. Il importe de la préserver.' is written in blue. At the bottom left, there are three small images: a water tap, a child drinking from a water bottle, and a water-saving device. Below these images is the website 'www.mamrot.gouv.qc.ca'. At the bottom center, there is a Facebook icon followed by '/EAUTrement'. At the bottom right, the word 'Québec' is written in black, followed by the Quebec flag.



Téléphone : 450-778-8451 poste 1

Nutritif, polyvalent et savoureux, le quinoa est un superaliment qui mérite sa place à notre table. Le quinoa possède une teneur en protéines particulièrement élevée et contient du fer, du calcium ainsi que de l'acide folique.

Voici une recette de salade de quinoa sucrée-salée.

Temps de préparation : 15 minutes

Temps de cuisson : 20 minutes

Rendement : 4 portions de 250 ml

Ingrédients

- 1 $\frac{3}{4}$ tasse (430 ml) d'eau
- 1 tasse (250 ml) de quinoa, rincé et égoutté
- 1 c. à table (15 ml) de concentré de bouillon de poulet
- 1 pomme rouge, coupée en dés
- $\frac{3}{4}$ tasse (175 ml) de fromage suisse, coupé en dés
- $\frac{1}{2}$ concombre anglais, coupé en dés
- 2 oignons verts, hachés finement

Vinaigrette

- $\frac{1}{4}$ tasse (60 ml) d'huile de canola
- 2 c. à table (30 ml) de sirop d'érable
- 2 c. à table (30 ml) de vinaigre de cidre
- 1 c. à table (15 ml) de moutarde de Dijon

Préparation

1. Amener à ébullition l'eau, le quinoa et le concentré de bouillon de poulet, dans une casserole.
2. Couvrir pendant 12 minutes à feu moyen-doux.
3. Retirer du feu et laisser reposer 5 minutes à couvert.
4. Déposer la pomme, le fromage, le concombre et les oignons verts dans un bol.
5. Fouetter les ingrédients de la vinaigrette dans un autre bol.
6. L'incorporer au mélange de pomme. Ajouter le quinoa et mélanger.

Bon appétit!

L'équipe de Jeunes en santé



PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Saint-Liboire offre une aide financière aux familles résidant à Saint-Liboire et qui ont fait l'achat d'au moins 24 couches lavables neuves. Ce programme a été adopté le 3 mai 2011.

L'aide financière accordée consiste en un remboursement de 50% du coût d'achat de couches lavables neuves, jusqu'à un maximum de 100 \$ par enfant, payable par chèque. Cette somme sera accordée aux familles qui en feront la demande.

La demande doit être reçue à la Municipalité, avant que l'enfant n'ait atteint l'âge d'un (1) an et doit être accompagnée de tous les documents requis qui sont mentionnés au formulaire de demande de remboursement. Les demandes de remboursement seront acceptées tant que le programme sera en vigueur et seulement pour les enfants nés de parents qui résidaient à Saint-Liboire au moment de la naissance du bébé et qui y demeurent encore au moment de la demande de remboursement. La naissance de l'enfant doit avoir lieu durant la période de validité du programme.

Une seule subvention sera accordée par enfant et veuillez noter que les demandes ne seront traitées que sur présentation de tous les documents requis.

Pour information, vous pouvez vous adresser au Bureau de la Municipalité de Saint-Liboire en téléphonant au 450 793-2811, poste 21, ou par courrier électronique, à l'adresse admin@municipalite.st-liboire.qc.ca.

Le formulaire est disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.municipalite.st-liboire.qc.ca dans la rubrique « Informations » sous l'onglet « Autres services ».

L'utilisation des couches lavables, un geste écologique, pratique et économique.



Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 24 août 2015 à 19 h 30 au centre communautaire au 885, rue Lanoie à Upton.



**Conférencier : *Rock Giguère* avec sa conférence
« L'univers des couvre-sol ».**

Les plantes dites « couvre-sol » sont des plantes basses, rampantes ou tapissantes qui se développent horizontalement couvrant le sol d'un tapis végétal très rapidement. Souvent rhizomateuses, parfois stolonifères, ces plantes ont même parfois tendance à devenir envahissantes, faciles de culture, une fois bien installées elles ne demanderont que des soins restreints et se multiplieront d'elles-mêmes, créant de vastes coussins ou de beaux tapis fleuris.

N'oubliez pas notre première rencontre du 24 août, c'est le début de la nouvelle programmation 2015-2016. Pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, l'adhésion ou le renouvellement de votre carte de membre est obligatoire. Nous avons encore cette année, une programmation des plus vivante et enrichissante, nous vous l'assurons. Parlez-en à vos amis, ils sauront vous dire merci. Coût 20 \$ individuel et 25 \$ pour un couple.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, on vous y attendra avec plaisir! Entrée gratuite pour les membres et 5 \$ pour les non-membres. Goûter léger, prix de présence, et tirages. **N'oubliez pas votre tasse! Utilisez-la à chaque conférence et courez la chance de gagner une carte rabais de 25 \$ chaque mois, commandité par IGA de St-Hyacinthe.** Une autre belle façon de protéger notre environnement en réduisant les déchets. Apportez-la, c'est un beau geste si simple à adopter!

Bienvenue à tous, amateur de jardinage avec vos amis.

Gilles Paradis Président de la SHELTC,
appuyé des membres du Conseil d'administration 2015-2016.
Pour information : Tél. : 450-793-4272 vire.o.vert@netco.ca





CET ÉTÉ, UN MARCHÉ PUBLIC CHEZ-VOUS!

Les samedis de 9 h à 13 h

SAINT-JUDE	930, rue du Centre	20 JUIN
SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON	1384, rue Principale	27 JUIN
SAINT-LOUIS	100, rue Messier	4 JUILLET
SAINT-HUGUES	390, rue Notre-Dame	11 JUILLET
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT	421, 4 ^e Avenue	8 AOÛT
SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE	388, rue Principale	15 AOÛT
SAINT-BARNABÉ-SUD	265, rang Michaudville	22 AOÛT
SAINT-PIE	50, rue Garneau	29 AOÛT

www.matinees-gourmandes.com



PACTE RURAL



GRANDE RÉGION DE
SAINT-HYACINTHE
MEMBRE
COMPLICE

Cultivons l'avenir 2

Une initiative fédérale-provinciale-territoriale

Canada

Québec



La MRC des Maskoutains offre deux types de services de transport sur l'ensemble de son territoire.

Le transport adapté

C'est un service de transport collectif de porte-à-porte, spécifiquement dédié et adapté aux personnes ayant des limitations et admises selon les critères reconnus de la Politique d'admissibilité du ministère des Transports du Québec.

Pour être admissible, une personne doit avoir une limitation significative et persistante qui l'empêche d'utiliser le transport en commun régulier. Pour en attester, le formulaire d'admissibilité doit être complété par un spécialiste de la santé reconnu.

Spécial pour l'été ! Les Beaux Mardis de Casimir Prolongation des heures de transport adapté

La MRC des Maskoutains vous informe que les heures de service du transport adapté seront prolongées pour les soirées des Beaux Mardis de Casimir. Exceptionnellement pour ces événements, un retour sera offert jusqu'à 21 h 30, soient les mardis 30 juin, 7 juillet, 14 juillet, 21 juillet, 4 août et 11 août 2015.

Cette prolongation pour les six (6) journées n'est pas exclusive à l'activité des Beaux Mardis de Casimir et peut être utilisée pour tout autre motif. Les usagers et les accompagnateurs devront payer leur passage selon le coût en vigueur.

Transport adapté - Information

Téléphone : 450 774-8810

Courriel : transadap@mrcmaskoutains.qc.ca

Le transport collectif régional

C'est un service de transport collectif dédié à toute personne ayant besoin de transport, par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté pour tout le territoire de la MRC. Pour utiliser le service, il suffit de s'inscrire en remplissant le formulaire à cet effet.

Il est important de rappeler que les étudiants inscrits à temps plein aux programmes réguliers du Cégep de Saint-Hyacinthe bénéficient du projet de la Passe écolo et peuvent utiliser ce service sans frais de passage dans le cadre de leurs études.

Transport collectif - Information

Téléphone : 450 774-3173

Courriel : tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca



La Sûreté
du Québec
vous informe



PENSER ET AGIR FAMILLE

QUELQUES RAPPELS POUR LA SAISON ESTIVALE

Zone de travaux

La saison estivale signifie le retour des nombreux chantiers de construction et le respect de la signalisation est primordial pour la sécurité des travailleurs. C'est pourquoi les policiers porteront une attention particulière en y faisant respecter le Code de la sécurité routière : sachez que dans ces zones, vous devez observer les limites de vitesse imposées et toute signalisation inscrite sur les panneaux orangés. Rappelez-vous qu'en cas d'infraction de vitesse par exemple, **les amendes sont doublées.**

Délit de fuite

- Si vous êtes impliqué dans un accident, vous avez l'obligation de rester sur les lieux et de fournir l'aide nécessaire à la personne ayant subi un **préjudice**. Amende prévue 600 \$ et 9 points.
- Si vous êtes impliqué dans un accident dans lequel une personne a subi un **préjudice corporel**, vous devez faire appel à un agent de la paix. Amende prévue 600 \$ et 9 points.
- Si vous êtes impliqué dans un accident avec :
 - * un animal de plus de 25 kg (ex. chevreuil).
 - * un véhicule inoccupé (exemple : dans un stationnement).
 - * un objet inanimé (exemple : garde-fou, boîte aux lettres, panneau de signalisation).

Vous avez l'obligation de **communiquer sans délai** avec le poste de police le plus près afin de fournir vos coordonnées. Amende prévue 200 \$ et 9 points.

Car surfing

- Le fait de prendre place :
 - * sur un véhicule en mouvement (sur le toit, à l'arrière, sur le capot).
 - * dans l'espace de chargement d'un camion ou d'un *pick-up*.
 - * de s'agripper à un véhicule en mouvement ou se faire tirer.
 - * sur une planche à roulettes, un traîneau ou tout autre objet relié ou attaché à un véhicule en mouvement.

Qui est sanctionné dans un cas comme ceux-ci ? **Tous les participants** soit le conducteur qui tolère cette pratique ainsi que la personne qui fait du surf verra son permis de conduire ou son droit d'en obtenir un suspendu sur- le-champ.

Amende prévue : 1000 \$ + 12 points d'inaptitude + **saisie** du véhicule.

Prêt d'un véhicule

*Saviez-vous que votre véhicule peut être **saisi** pour une période de 30 jours si vous le prêtez ou le louez à une personne qui :*

- * a un permis de conduire suspendu ou révoqué.
- * ne détient pas de permis valide.
- * n'est pas titulaire d'un permis comportant les mentions requises (dans le cas d'un camion lourd).
- * ne respecte pas l'obligation qu'elle a de conduire un véhicule muni d'un dispositif détecteur d'alcool ou n'en respecte pas les conditions d'utilisation.

- * est interceptée et présente un taux d'alcoolémie supérieur à 160 mg d'alcool / 100 ml de sang ou qui refuse de fournir un échantillon d'haleine ou de sang ou de se soumettre aux épreuves de coordination des mouvements.

En plus de la saisie, **un constat d'infraction au montant de 300 \$ à 1 500 \$ (plus les frais)** pourrait vous être remis en vertu de l'article 106 du Code de la sécurité routière.

Comment vérifier la validité d'un permis

Avant de prêter ou louer votre véhicule à quelqu'un, prenez le temps de vérifier si le permis de conduire de cette personne est valide en utilisant le service en ligne : SAAQclic ou au 1 900 565 1212. Le prix est de 1,65 \$ par consultation en ligne ou téléphonique.

<http://www.saaq.gouv.qc.ca/saaqclic/grandpublic/index/php> (source SAAQ)

Agente Magali Lagrandeur
Sûreté du Québec

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1
925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3C4 Tél. : 450 778-8500 Téléc. 450 778-8640
Courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca - *Internet* : www.sq.gouv.qc.ca



COMMUNIQUÉ

Objet : Je reviens au quai en toute Sûreté!

Alors que la saison estivale bat son plein, la Sûreté du Québec invite les plaisanciers à respecter les règles de sécurité lors de leurs sorties sur les plans d'eau.

La Sûreté du Québec remet donc à l'avant-plan sa campagne « Je reviens au quai en toute sûreté » en mettant l'accent sur l'importance d'acquiescer de la formation pratique en navigation, d'être attentif à son environnement et d'éviter les manoeuvres imprudentes.

En effet, une connaissance déficiente en matière de conduite d'une embarcation et des comportements téméraires sont à l'origine de la plupart des collisions.

Tout au long de l'été, l'ensemble des patrouilleurs rejoindra les plaisanciers sur l'eau et aux abords des quais afin de les sensibiliser à ces problèmes et à prévenir ainsi des collisions. Pour renforcer leurs messages, ils remettront aux amateurs de nautisme un dépliant comportant notamment de l'information sur les règles d'abordage. Mentionnons que l'an dernier, huit collisions mortelles sont survenues sur l'eau au cours de la saison estivale.

La Sûreté a fait de la sécurité des usagers sur les sentiers récréotouristiques et sur les plans d'eau l'une des priorités organisationnelles de son Plan stratégique 2012-2016. Toutefois, la collaboration des plaisanciers demeure nécessaire afin d'assurer une quiétude lors de leurs sorties puisque chacun est responsable de sa conduite sur l'eau pour revenir au quai en toute sûreté.

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec

District de la Montérégie

450 641-7549

www.sq.gouv.qc.ca



VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES « ÉVITER LES FRAIS DE DÉPLACEMENTS INUTILES »

Saint-Hyacinthe, le 1^{er} avril 2015 – Conformément à la réglementation provinciale et au Plan de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains, le programme régional de vidange des installations septiques est en vigueur depuis quelques années et il connaît un excellent succès. Ce programme encadre les activités de vidange obligatoire des installations septiques et la valorisation des boues de façon efficace et respectueuse de l'environnement.

La collaboration des citoyens est excellente et elle a permis d'obtenir des résultats extrêmement positifs pour notre environnement, avec plus de 60 000 tonnes de boues collectées, transformées en 3 008 tonnes de compost et valorisées en agriculture au cours des quatre premières années du programme.

Afin d'éviter de devoir acquitter des frais supplémentaires liés au déplacement inutile de l'entrepreneur, chaque citoyen concerné par ce programme doit s'assurer du respect des règles ci-dessous :

- Il est important d'enlever la terre afin de dégager un espace autour de chacun des couvercles de l'installation septique d'au moins 15 cm (6 pouces) de large et d'autant de profond afin que l'entrepreneur puisse basculer le couvercle sans risquer de l'abimer ou de briser le rebord supérieur de la cheminée de la fosse septique (*dans la majorité des cas, on retrouve deux couvercles et ils doivent tous deux être dégagés afin de permettre la vidange complète de l'installation*).
- L'installation septique doit être clairement localisée (piquet, affiche, etc.) et être accessible par l'entrepreneur en tout temps (aucune clôture fermée à clé, animal en liberté...).
- Tout objet placé sur l'un ou l'autre des couvercles doit être retiré (pot à fleurs, statuettes, bonbonne de propane, etc.) et l'adresse de l'immeuble doit être clairement visible de la route.
- Lorsque l'installation est munie d'un système de pompe (ex. : Bionest), il est important de mettre la pompe hors tension la journée prévue pour la vidange et de placer une note confirmant le tout sur le couvercle de l'installation, au bénéfice de l'entrepreneur.

Pour s'assurer de maintenir à jour les dossiers des citoyens concernés, **il est important d'informer la Régie de tout changement de propriétaire ou d'installation septique sur le territoire visé par le programme.**

Il est possible d'obtenir toutes les informations pertinentes en communiquant directement par téléphone avec la Régie au 450 774-2350 ou en consultant le site Internet au www.regiedesdechets.qc.ca.

PROGRAMME RÉGIONAL DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES CALENDRIER DE VIDANGES 2015

2015 : Les dates présentées dans le présent document pourraient être modifiées, en fonction de la fin de la période de dégel fixée par le ministère des Transports du Québec ou de circonstances indépendantes de notre volonté.

2016 : Le calendrier des vidanges 2016 sera déterminé suite à la période de vidange de 2015. L'ordre des municipalités, le nombre d'installations et les routes pourraient varier en fonction de l'expérience acquise.

MUNICIPALITÉ	2015	
	Route/rang	Nombre de fosses
Saint-Liboire 2015 : Du 2 octobre au 13 octobre	Rang Saint-Georges	105
	7 ^e Rang	2
	Rang Saint-Patrice	23
	Rang Saint-Joseph	5
	Chicoine	12
	Croteau	1
	9 ^e Rang	23
	Chemin des Commissaires	1
	Chemin de la Berline	11
	Des Tilleuls	14
	Des Saules	14
	Chemin Penelle	21
	Lemonde	1
TOTAL :		233

Source : Réjean Pion, directeur général

riam@ntic.qc.ca



Pour une deuxième année, l'Équipe Verte circulera sur le territoire de la Régie !

Saint-Hyacinthe, vendredi le 26 juin 2015 – La Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a toujours misé sur les communications et la proximité avec les citoyens. Les excellents résultats obtenus jusqu'à ce jour confirment qu'une personne bien informée utilisera davantage les services mis à sa disposition pour favoriser une meilleure gestion de ses matières résiduelles. La population est soucieuse de préserver son environnement mais les gens veulent être assurés que leurs efforts ne sont pas vains et qu'ils en valent la peine. Il est important de répondre aux questions des citoyens, d'expliquer les raisons qui justifient de diriger les matières vers des infrastructures de valorisation plutôt que vers des sites d'enfouissement et de diffuser les résultats obtenus grâce aux efforts déployés.

Le traitement des matières organiques par biométhanisation au Centre de valorisation de la Ville de Saint-Hyacinthe afin de les transformer en biogaz (gaz naturel) et en digestat ainsi que la gestion des matières recyclables sur le territoire de la Régie ont suscité beaucoup d'intérêt et de nombreux questionnements au sein de la population. La Régie tient à rencontrer les citoyens et à répondre à leurs questions. De plus, dans ce contexte, il est particulièrement important pour la Régie de vérifier l'utilisation qui est faite par ceux-ci, des services mis à leur disposition, et les cas où des matières recyclables ou organiques sont malheureusement encore placées dans le bac de déchets.

C'est dans ce contexte que la Régie a recruté, pour une deuxième année, une équipe de jeunes gens soucieux de leur environnement et motivés à parcourir le territoire desservi, tout au long de la période estivale, afin de rencontrer et d'échanger avec les citoyens pour mieux connaître la qualité du tri des matières organiques et recyclables qui est effectué sur le territoire. Ils constituent l'**Équipe Verte**.

La Régie est extrêmement fière de présenter *Kim Lavoie-Nadeau* et *Megan Goudreau*, les membres de son **Équipe Verte** 2015. Elles sont déjà toutes deux très actives au sein de la Régie puisqu'elles travaillent également aux écocentres de Saint-Hyacinthe et d'Acton Vale. À ce titre, elles sont bien connues par de nombreux citoyens et la qualité de leur travail est appréciée.

Au cours de l'été, elles rencontreront les gens, répondront à leurs questions et distribueront de l'information relativement à la gestion des matières organiques et recyclables. De plus, certaines vérifications seront effectuées afin de mieux connaître l'utilisation des services offerts aux citoyens. La Régie pourra ainsi utiliser les informations recueillies pour mieux cibler ses actions en fonction des besoins de la population.

La Régie invite donc tous les citoyens qui rencontreront les membres de l'**Équipe Verte** au cours de l'été, à ne pas hésiter à échanger avec celles-ci afin d'obtenir de l'information quant aux services offerts par la Régie et quant aux modalités de tri des matières.

GRÂCE À VOUS, L'EFFORT COLLECTIF FAVORISE L'ATTEINTE DE RÉSULTATS EXCEPTIONNELS...

Source : Réjean Pion, directeur général
450 774-2350
riam@ntic.qc.ca



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) : Une collecte printanière marquée par une hausse des quantités recueillies !

Tenue pour une septième année consécutive le 23 mai dernier, la collecte printanière de résidus domestiques dangereux a connu un vif succès. En effet, 1 188 citoyens se sont présentés au site pour y apporter leurs résidus dangereux, ce qui constitue une **hausse d'achalandage de 3,2 % par rapport à l'année dernière.**

Bien que les résultats finaux ne soient pas entièrement comptabilisés, on peut déjà estimer que près de 37 tonnes de résidus domestiques dangereux ont été apportées à cette collecte par les citoyens, comparativement à 35,9 tonnes qui avaient été apportées lors de la collecte de mai 2014. C'est autant de résidus extrêmement nocifs pour l'environnement qui ont ainsi été détournés de l'enfouissement.

Pour une quatrième année consécutive, les résidus informatiques et électroniques étaient également recueillis. À ce titre, 9,4 tonnes de tels résidus ont été récupérés (9 tonnes en 2014) pour être recyclés et valorisés dans le respect des principes de développement durable.

Le président de la Régie, monsieur Guy Bond se réjouissait des résultats : « Les citoyens de nos municipalités membres sont très sensibles à la protection de leur environnement et l'excellente participation à cette collecte démontre qu'ils se sont approprié les outils mis à leur disposition par la Régie afin de gérer efficacement et sainement leurs résidus domestiques dangereux... ».

Pour sa part, le directeur général de la Régie, monsieur Réjean Pion, s'est également montré fort satisfait de ces résultats : « ...Cette collecte printanière nous permet, année après année, d'améliorer notre performance par rapport aux résultats de l'année 2014. Les citoyens n'hésitent pas à transporter également des matières recueillies chez des parents ou des voisins qui n'ont pas la disponibilité pour se présenter à la collecte. Cela nous ramène au fondement même de notre slogan : **La collecte des résidus domestiques dangereux, une responsabilité collective...** ».

Encore cette année, la Régie a pu compter sur l'implication du magasin CANADIAN TIRE de Saint-Hyacinthe qui lui a remis 15 bons d'achats de 15,00 \$ chacun à être tirés parmi les participants.

Bien que la Régie invite la population à se prévaloir en grand nombre de son service de collectes annuelles de RDD, elle encourage également les citoyens à utiliser les services permanents et gratuits de récupération de résidus domestiques dangereux, notamment les peintures, les huiles usées, les piles rechargeables et les batteries, offerts chez divers commerçants situés sur le territoire. Un bon nombre de municipalités membres de la Régie ont également mis en place un service de collecte des piles usagées, en vigueur tout au long de l'année, dans leurs édifices municipaux. Il importe également de rappeler que les résidus de peinture et d'huiles usées peuvent être apportés aux écocentres de la Régie chaque fin de semaine pendant les heures d'ouverture de ceux-ci.

Finalement, il est aussi possible pour les citoyens de conserver leurs résidus domestiques dangereux de façon sécuritaire, afin de les apporter lors de la prochaine collecte qui se tiendra en septembre 2015 !



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



BACS BRUNS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES : UN TRI ADÉQUAT POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT !

La collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans le bac brun constitue un service qui s'inscrit dans le respect des politiques gouvernementales de gestion des matières résiduelles. Il est important d'effectuer un tri adéquat des matières puisque celles-ci, additionnées aux matières recyclables, nous permettent de détourner de l'enfouissement, près de 50 % des matières collectées annuellement à la rue.

Lorsqu'enfouies, les matières organiques peuvent être très dommageables pour notre environnement, notamment par l'émission de gaz à effet de serre. Nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens d'autres municipalités du Québec et il est important de contribuer au succès de ce programme en plaçant les bonnes matières dans chaque bac afin d'éviter la contamination des chargements lors des différentes collectes.

Voici donc un rappel des matières qui doivent être placées dans le bac de matières organiques ou dans celui de matières recyclables.

Matières organiques (Bac brun)

De la cuisine :

Fruits et légumes en entier ou en partie, épluchures, coeurs, moreaux de maïs, marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, produits laitiers (fromage, beurre...), coquilles d'oeufs, etc.

Du terrain :

Gazon, feuilles, fleurs, plantes, mauvaises herbes et tout résidu de jardinage, écorces, copeaux, petites racines et petites branches (2,5 cm (1 pouce) et moins de diamètre)

Autres :

Papiers souillés d'aliments (essuie-tout, boîtes à pizza, assiettes et verres de carton, etc.), papiers mouchoirs, plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sècheuse, etc.

Important : En cas de surplus, il est possible d'utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier ou des boîtes de carton.

Attention : Les matières recyclables, le béton, les bûches, les carcasses d'animaux, les vêtements et autres matières de ce type ne doivent "jamais" être déposées dans le bac brun. Elles ne sont ni compostables, ni biométhanisables.

Il appartient à chaque citoyen de trier les matières et de les déposer dans les bacs adéquats. Lorsqu'ils contiennent des matières non admissibles pour la collecte à laquelle ils sont destinés, l'entrepreneur est autorisé à ne pas lever les bacs et c'est pourquoi, afin d'éviter des

désagréments, il vaut mieux placer chaque matière dans le bon bac.

C'est si simple, soyons écoresponsables !

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au **450 774-2350**.



EN CAMPING OU LORS D'UN PIQUE-NIQUE EN FAMILLE ÉVITEZ LES BONBONNES DE PROPANE À USAGE UNIQUE !

L'été nous apporte la belle température et par conséquent, le retour des activités extérieures dont la cuisson des aliments sur de petits poêles au propane. La majorité des vacanciers ont tendance à se procurer des bonbonnes de propane d'une livre (0,485 litres) à usage unique pour leurs équipements de camping. Malheureusement, les filières de recyclage relatives à ces contenants sont très limitées.

Dans ce contexte, il est important pour chaque citoyen de modifier son mode d'approvisionnement en propane pour ne pas se retrouver avec des contenants dont il ne pourra pas se départir.

Il existe une façon simple et ultimement plus économique pour transporter le propane qui servira à alimenter les équipements de camping et qui consiste à acquérir une petite bonbonne de 5 livres (4,5 litres) qui pourra être remplie à plus d'une reprise et qui servira pendant de nombreuses années, créant ainsi à moyen terme, une économie financière et une réduction de matières résiduelles générées, cette bonbonne à remplissage multiples ayant une durée de vie accrue. De plus, ce type de contenant pourra être plus facilement recyclé en étant rapporté chez les distributeurs locaux de propane, lorsqu'il aura atteint sa durée de vie utile. Soyons écoresponsables !

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec le personnel de la Régie au 450 774-2350.

Source : **Réjean Pion, directeur général**
www.regiedesdechets.gc.ca

espace carrière

Pour tous vos travaux, des plus petits aux plus gros !



La Coopérative jeunesse de services est de retour!

Des jeunes actifs pour :

- Travaux ménagers
- Tonte de pelouse
- Aide aux personnes âgées
- Aménagement paysager, etc.

Du lundi au vendredi
de 9 h à 16 h 30

Appelez pour embaucher
les jeunes
450 771-4500



Gérald Domon • Julie Ruiz

PAYSAGES RURAUX

MÉTHODES D'ÉTAT DES LIEUX ET DE DIAGNOSTIC



Les Presses de l'Université de Montréal

Dans le cadre du projet « Paysages maskoutains : révéler, mettre en valeur, requalifier » la MRC des Maskoutains est fière de présenter sa dernière réalisation. Un ouvrage à l'intention de tous les citoyens, les Municipalités et les MRC désireux d'entreprendre un projet paysage dans leur communauté. Une méthode d'état des lieux et de diagnostic des paysages ruraux développée dans le cadre du projet maskoutain en partenariat avec l'Université de Montréal, Hydro-Québec et le gouvernement du Québec.

Ce livre est disponible en prêt dans toutes les bibliothèques municipales du territoire de la MRC et disponible pour achat au bureau de la MRC des Maskoutains.





Les tiques s'installent dans la région

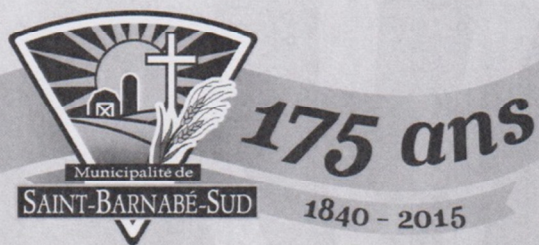
La maladie de Lyme peut être transmise par la piqûre d'une tique infectée. En Montérégie, le nombre de personnes infectées augmente progressivement. Des populations de tiques sont maintenant établies dans la région. Ces tiques se trouvent principalement dans les forêts, les boisés et les hautes herbes. Le risque de se faire piquer est plus élevé entre les mois de juin et d'août, mais il faut rester vigilant du printemps à l'automne. Les adultes et les enfants faisant des activités de plein air dans les boisés (randonnée à pied ou à vélo, coupe et ramassage de bois, camping, chasse et jardinage à proximité d'une forêt) risquent davantage d'être exposés aux tiques. Certains travailleurs (voirie, moniteurs de camps d'été) sont aussi plus exposés aux tiques.

Afin de profiter pleinement des bienfaits de l'activité physique à l'extérieur, de simples moyens de prévention vous protégeront des piqûres de tiques, dans les endroits où elles sont présentes :

- ➔ Porter des pantalons longs, des souliers fermés et des bas, et appliquer un répulsif contenant du DEET en suivant les instructions indiquées sur l'étiquette du produit;
- ➔ Prendre une douche dès le retour à la maison;
- ➔ Inspecter sa peau à la recherche de tiques et les retirer le plus rapidement possible, compte tenu que le risque de transmission est très faible avant 24 heures et augmente avec le temps;
- ➔ Consulter un médecin si vous présentez des symptômes (fièvre, maux de tête, fatigue et une éruption cutanée mesurant au moins 5 cm) dans les 30 jours suivant une piqure de tique. Les antibiotiques sont efficaces pour traiter la maladie;
- ➔ Éviter que les tiques s'installent près de votre domicile en tondant la pelouse régulièrement, en ramassant les feuilles et les débris, et en créant un écart entre les aires d'activités et de jeux et les zones boisées.

Pour plus d'information, consultez www.maladiedeLymeMonteregie.com

Source : Direction de santé publique de la Montérégie, Juin 2015



Fêtes du 175^e anniversaire de Saint-Barnabé-Sud

Lancement des festivités – 22 août 2015

Déroulement de la journée

- 9 h à 12 h** **Les Matinées gourmandes – Marché rotatif**
- 9 h à 17 h** **Musée agricole antique APPAQ - Devant la bibliothèque et l'église**
Musée d'autos antiques - Dans le parc des loisirs – Terrain de Soccer
- 13 h à 17 h** **Visite des exposants et activités**
Visite des artisans et exposants
Jeux gonflables pour enfants et ados/adultes
Camion de pompiers avec jeux et animation
Joute de pétanque
Joute de fer
Jeux de hockey bottine
Animation (dessins) pour les enfants
- 13 h à 17 h** **Maïs gratuit**
- 14 h à 16 h** **Inauguration du parc du 175^e Circuit Santé**
Kinésiologue sur place pour expliquer les appareils
Joute de jeux de dames
- 17 h** **Souper spaghetti sous le chapiteau**
- 19 h** **Mot du président du comité et programmation des fêtes du 175^e**
- 20 h à minuit** **Karaoké et animation par Patrice Lachance**
- 21 h** **Feux d'artifice**

Boissons en vente sur place

Pour informations : 450 792-3030



**Les Serres
Beauregard inc.**

135, Rang Charlotte
Saint-Liboire QC
J0H 1R0

T 450.793.2765
F 450.793.2580

Plantes d'intérieur

PAYSAGEMENT
Benoit & frères inc.



**Mini-excavation
Déneigement
Tonte de gazon**

Tél.: 819.398.0181

Cell. Mario: **819.388.0805**

Cell. Sylvain: **819.818.1634**

Aménagement paysager

Taillage & émondage

Anti-Rouille

Jean-Yves
Tremblay
arpenteur-géomètre

☎ **450-771-4224**

735, avenue Sainte-Anne,
Saint-Hyacinthe,
Québec J2S 5G6

Télécopieur : 450-771-4037
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca

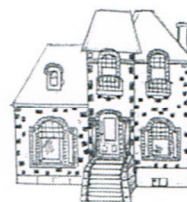


Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.

NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE



140, Carré du Boisé, St-Liboire
(Québec) J0H 1R0



Téléphone: (450) 793-2936
Télécopieur: (450) 793-2080

GÉRARD DION
& FILS
inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
FERME-COMMERCE
INDUSTRIE-RÉSIDENCE
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ
Pierre et Serge Dion
154, St-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481
1 800.808.4481
Fax: 450.793.4485



R.G.N.M.
Services S.E.N.C.

Ébénisterie,
Reproduction & Restauration
de meubles antiques

450.793.4012

1615, rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03
et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 *Surv.* : 450 793-2535

Anne

la petite cordonnière

95 St-Joseph St-Liboire

J0H 1R0 Québec

450-793-4944

lucanne.ls@hotmail.com



Heures d'ouverture

Mardi au Vendredi

9:00 à 18:00 heures

Samedi de 9:00 à 14:00

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811



Diagnostic & Réparation
Performance • Rouille • Pneumatics
Autos & Camions • Estimation gratuite

450 793-2324

195, Rg St-Georges, St-Liboire, QC J0H 1R0



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Pneus • Injection • Suspension
Automobiles de toutes marques • Voltures haut de gamme
Ventes & Achat • Autos & Camions

450 793-2324 • 195, Rg St-Georges, St-Liboire, QC J0H 1R0

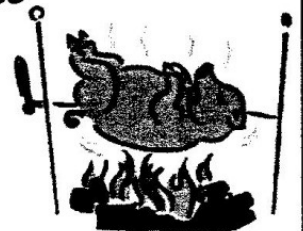
ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions

*Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.*



70 rte Quintal, Saint-Liboire, J0H 1R0

courriel : bernardbenoit@hotmail.ca Bernard: 450 793-2010 Patrick 450 230-5007



Maryse Morin

Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555
viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556



>> On connaît le marché



**Pharmacie
Nicolas Borri**
Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri
54 St-Patrice
St-Liboire (QC)
J0H 1R0
T (450) 793-4466
F (450) 793-4861

Lun. Mar. Vend.
9h30 à 18h00
Mer. Jeu.
9h30 à 20h00
Sam.
9h30 à 17h00
Dim.
Fermé
Livraison gratuite

membre affilié à

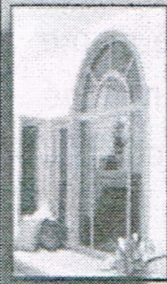


ANNONCEZ

VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrierie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740 Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Qc
J2R 1P8

Tél: (450) 773-3408
Fax: (450) 773-9753

André Leroux
Président
RBQ2310-0340-16



Massothérapie
et Esthétique
Jocelyne Laplante

Certificat cadeau disponible
reçu d'assurance

- Massage suédois
- Massage aux pierres chaudes
- Enveloppement corporel
- Facial
- Épilation à la cire
- Maquillage etc.

17, rue Quintal, Saint-Liboire

Prendre rendez-vous au **450-793-4551**



ENTREPRENEUR
GÉNÉRAL

169, rue Morin, Saint-Liboire
Québec J0H 1R0
Tél.: 450 793-4963
Cell.: 450 278-0111
Fax: 450 793-4983
Courriel: richard@c-r-d.ca
www.constructionsrdeslandes.ca



www.campinglaliberte.com

PROPRIÉTAIRES
Jean-Yves et
Huguette Fontaine

CAMPING PLAGE
La Liberté

345 sites enchanteurs
...à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Tél.: 450 793-2716



Salon Ginette Robert
Coiffure pour toute la famille

450 793-4664
jgrob@hotmai.com

75, rue Gabriel
Saint-Liboire, QC
J0H 1R0



SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Luc Bergeron, CPA auditeur, CGA
Associé

EPR inc.
450, av. St-Joseph, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5
www.eprquebec.com

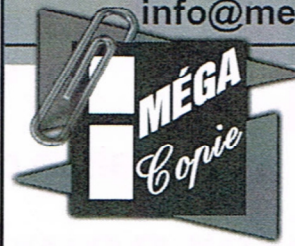
Tél. : 450 774-7165 #2232
Télécopieur : 450 774-1589
luc.bergeron@eprquebec.com

Un membre indépendant de Groupe EPR Canada inc.

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMÉDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES

info@megacopie.com

▲ Photocopie
▲ Imprimerie



T 450.773.5877
1 800 337.5877
F 450.773.5977

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

www.megacopie.com



Propriétaires :

Anne-Marie Scott, pâtissière
Patrick Bernier, cuisinier

450-793-4430
126, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
COMPLEXE H TELIER



A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée



Ginette St-Onge, Mcl.
Normand St-Onge, Mcl.
Mathieu St-Onge, Est.

T. 450 253-8690 514 456-8690
F. 450 253-0017

COMPLEXE H TELIER

www.arelectrique.ca

ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0

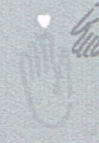


www.coopauxpittissoins.com

450 771-0605



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



Nouveau

jeunes familles...

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



Ferme Cerpajo inc.

Travaux à forfait & Déneigement

158 rang Charlotte
Saint-Liboire, Québec
J0H 1R0
Bureau 450-793-2774
Fax 450-793-2798
Cell 450-771-8305
Courriel patricedion@gsig-net.qc.ca

Patrice Dion

LES CONSTRUCTIONS IPM MORIN INC.

RÉSIDENTIEL COMMERCIAL RÉNOVATION

RBQ : 8002-9894-08 info@pmmorin.com - www.pmmorin.com

Pascal Morin: 450.278.4275
Francis Morin: 450.278.4279



Desjardins

Caisse du Plateau maskoutain

Coopérer pour créer l'avenir

Heures d'ouverture

Siège social et Centre de services

Lundi, mardi et mercredi : 10 h à 15 h
Jeudi : 10 h à 20 h
Vendredi : 10 h à 16 h

Siège social :

151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0

☎ : 450 793-4491

📠 : 450 793-4905

Centre de services :

1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0

☎ : 450 773-1359

📠 : 450 773-5489

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com